CALVIN

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PAR

M. CHARLES BORGEAUD

(Extrait de la *Revue Internationale de l'Enseignement*, tome XXXII, nos des 15 août, 15 octobre et 15 novembre 1896.)

GENÈVE
GEORG & Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ

LF4967
.B728

LF4967
.B768

.B728

CALVIN

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

LIBRARY OF PRINCETON
JAN 19 1927
THEOLOGICAL SEMINARY

CALVIN

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PAR

M. CHARLES BORGEAUD

(Extrait de la *Revue Internationale de l'Enseignement*, tome XXXII, nos des 15 août, 15 octobre et 15 novembre 1896.)

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1897

CALVIN

FONDATEUR DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE[1]

LA RÉFORME DES ÉTUDES AU XVI[e] SIÈCLE

Avant d'être théologien, Calvin fut humaniste. Le réformateur de Genève avait été, durant sa longue carrière d'écolier errant, étudiant à Orléans, à Bourges, à Paris, tour à tour juriste sous Pierre de l'Estoile et sous Alciat, puis linguiste sous Danès et Vatable. Il avait abandonné le droit, après sa licence, et avait débuté dans les lettres, en 1532, par un commentaire sur le *De Clementia* de Sénèque, où il se montrait désireux de marcher sur les traces de Reuchlin, d'Érasme et de Lefèvre d'Étaples. Son ambition était de prendre rang parmi les hommes de l'humanisme et de marcher avec eux dans cette voie lumineuse que la Renaissance ouvrait alors au travers d'une Europe dont la pensée, rajeunie par un même souffle, servie par une même langue, ignorait les frontières des nations. A ce titre, la première réforme qui avait dû fixer son attention était la réforme des études.

Le moyen âge était dominé par la tradition. Il avait le respect religieux du passé, d'un passé mystérieux où comme une révélation de la science avait été faite à des hommes supérieurs. Ces hommes avaient atteint et parcouru tous les sommets de la pensée. Tout ce qu'on pouvait découvrir, ils l'avaient découvert. Tout ce qu'on pouvait savoir, ils l'avaient su. Leur autorité était indiscu-

(1) Cette étude est détachée d'un ouvrage en préparation, *l'Université de Genève et son histoire*, qui doit paraître sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique de Genève (Georg. et C[e], libraires de l'Université de Genève).

table, comme celle de l'Église, et recueillir, mettre en valeur leur héritage intellectuel, était l'unique but que l'École se proposait. Les livres, compilés par des interprètes que des siècles avaient rendus, eux aussi, respectables, contenaient le dépôt de la sagesse antique. Il ne s'agissait que d'y recourir et d'en tirer, par le raisonnement, l'enseignement qu'on cherchait. De là la part léonine faite à l'étude de la logique et de la dialectique, et l'importance, tôt exagérée, des disputes scolastiques.

Les hommes de la Renaissance ne s'élevèrent pas d'emblée au-dessus de cet horizon, limité par le manuscrit et par le livre. La sagesse antique garda pour eux son auréole, la conquérir resta longtemps le but suprême. Mais la découverte des textes originaux, le contact direct des maîtres, conduisirent peu à peu l'humanisme à une méthode ignorée. En recueillant à sa source la pensée des auteurs, on apprit à penser soi-même. On eut enfin l'idée d'examiner, d'observer, avant d'argumenter. L'esprit de comparaison, de recherche, s'éveilla, d'où devait sortir la critique moderne. Le moment arriva où les plus hardis, en regardant les augures face à face, retrouvèrent en eux des hommes. Ce jour-là, la science reprit sa place au-dessus des savants, et si l'on ne put comprendre encore que l'état où les anciens l'avaient laissée était une enfance, on eut l'intuition du moins qu'il appartiendrait aux modernes de lui ouvrir un chemin nouveau.

C'est la gloire d'Érasme d'avoir, le premier de son siècle, pris corps à corps le vieil enseignement scolastique et de l'avoir combattu dès lors sans trêve ni merci. Grâce à l'autorité de sa plume et à l'étendue du royaume de l'opinion dont il était le grand maître, il réussit, sinon à porter partout, dans les anciennes bâtisses médiévales, la torche et le flambeau, du moins à provoquer sur tous les points de l'Europe un mouvement de rénovation pédagogique qui ne s'arrêta, en certains pays, que pour reprendre bientôt un nouvel essor. Il fut dès lors établi, aux yeux de tous les hommes éclairés, que l'enseignement, pour être vraiment fructueux, devait être progressif, qu'on ne devait plus faire étudier Aristote dans les manuels latins et détestables du moyen âge, qu'il fallait, dans toute étude, remonter le plus possible aux sources mêmes et ne pas s'en tenir aux interprétations de seconde et de troisième main, que l'on devait s'efforcer de mettre un terme au système des disputes stériles, sur des questions insolubles, qui usait les forces vives des écoles et transformait leurs auditoires en tréteaux.

La réforme des études fut poursuivie en France par les Lefèvre,

les Guillaume Budé, les Mathurin Cordier, les Pierre Ramus. En Allemagne, un moment compromise par la révolution religieuse, elle fut menée à bien par Mélanchton. Appelé dès 1518 à l'Université de Wittemberg par l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, qui suivait en ceci un conseil de Reuchlin, le jeune professeur de grec y détrôna l'Aristote latin des scolastiques pour mettre à sa place le réel Aristote. Son activité réformatrice se porta progressivement sur toutes les disciplines et s'étendit peu à peu sur les quatre facultés. Les autres universités protestantes recoururent bientôt à lui et il devint en quelque sorte leur directeur spirituel. De 1530 à 1560, toutes furent reconstituées d'après le plan dont les *Leges Academiæ* de Wittemberg (1545) nous ont conservé la formule, signée de la main même de celui que l'Allemagne reconnaissante appela son maître, *Præceptor Germaniæ*.

Dans l'école populaire, sur laquelle Luther venait d'attirer l'attention par sa fameuse lettre aux magistrats des villes allemandes, l'influence de Mélanchton se fit sentir dès 1525. On a établi que le plan d'études introduit par Jean Agricola au gymnase d'Eisleben, qui servit de modèle à tant d'autres, fut, sinon conçu, du moins inspiré et approuvé par le jeune professeur de Wittemberg (1).

Tandis qu'au delà du Rhin la réforme de l'enseignement s'effectuait de la sorte, directement, dans les universités, et procédait de leurs chefs, en pays de langue française, les circonstances de la lutte religieuse firent que les universités prirent bientôt parti contre l'humanisme et devinrent les citadelles de l'ancien régime scolaire. L'effort des lettrés dut chercher son point d'appui en dehors d'elles. Budé obtint de François Ier l'institution des « Lecteurs du roi » et Cordier porta l'esprit nouveau dans les collèges qui entouraient la Sorbonne.

Ces collèges étaient issus de fondations pieuses, destinées à entretenir, dans une maison commune, un certain nombre de boursiers d'un même diocèse, d'une même province. Dès la fin du XIVe siècle, ils avaient commencé à recevoir des pensionnaires et à organiser des classes auxquelles les étudiants venaient demander une préparation suffisante, parfois même un complément nécessaire, aux cours publics de l'université. Ce qui distinguait surtout cet enseignement, durant le XVe siècle, ce n'était pas tant ses programmes que son caractère privé.

(1) F. L. Hoffmann, *der älteste bis jetzt bekannte Lehrplan für eine deutsche Schule*; Hambourg, 1865.

Mathurin Cordier commença ses leçons, à Paris, vers 1514 (1). Avec un succès toujours croissant, il enseigna dans beaucoup de collèges, nommément à ceux de Rheims, de Sainte-Barbe, de Lisieux, de la Marche et de Navarre. « *Ubicunque docebit Maturinus Corderius florebunt bonæ litteræ* » était un dicton bien connu des écoliers. Au collège de la Marche, Cordier eut pour élève Jean Calvin, et cet élève a tenu à lui donner un témoignage de l'influence décisive qu'il exerça sur ses études. « Vous aussi, » lui dit-il, en lui dédiant plus tard son commentaire sur l'Épître aux Thessaloniciens, « il est juste que vous ayez votre part dans nos travaux puisque, ayant fait sous vos auspices mon entrée dans la carrière des lettres, je m'y suis avancé assez loin pour devenir de quelque utilité à l'Église du Seigneur. Lorsque mon père m'eut envoyé à Paris, encore enfant et n'ayant que goûté aux éléments du latin, la Providence a voulu que vous me fussiez donné comme maître, pendant peu de temps, il est vrai, mais assez pour recevoir de vous la méthode rationnelle qui m'a permis ensuite d'apprendre avec plus de fruit. En effet, tandis que vous dirigiez avec éclat la première classe, l'année même de mon entrée au collège, vous aviez voulu descendre en quatrième à cause de l'insupportable ennui que c'était d'avoir à refaire de fond en comble l'instruction d'élèves formés par d'autres maîtres, uniquement pour la montre, et gonflés de vent comme des outres vides. Je tiens pour un bienfait particulier de Dieu que cette résolution m'ait procuré l'avantage d'un enseignement tel que le vôtre. Si nous n'avons pu, en vérité, en profiter que rapidement, parce qu'un homme inepte, dont la volonté, ou plutôt le caprice, dirigeait nos études, nous fit bientôt monter plus haut (2), néanmoins, vos principes m'ont été d'un tel secours que je me regarde comme redevable envers vous de mes progrès ultérieurs. Et j'ai voulu en porter le témoignage devant la postérité, afin que, si elle attache quelque valeur à mes écrits, elle reconnaisse qu'ils procèdent en partie de vous (3). »

On voit par les termes de cette dédicace que, si une certaine progression des études était prévue dans l'organisation des classes, le bon plaisir des parents et des précepteurs présidait

(1) Massebieau, *les Colloques scolaires du XVIe siècle et leurs auteurs;* Paris, 1878, p. 217, d'après la préface des *Colloques* de Cordier.

(2) Jacques Desmay, précepteur des enfants de la famille de Montmor, de Noyon, auquel Gérard Cauvin avait également confié son fils. (Lefranc, *la Jeunesse de Calvin;* Paris, 1888, p. 13.)

(3) *Commentarius in utramque Epistolam ad Thessalonicenses;* Genève 1550, in-fol. Voir *J. Calvini Opera omnia;* Amsterdam, 1667-1671, VII, 405.

au choix de celle qu'on faisait suivre. Il n'y avait pas encore de promotion régulière des élèves, d'un degré à un autre, en raison de leur avancement, constaté par examen.

Cette réforme fondamentale, inaugurée déjà depuis nombre d'années dans les écoles des *Frères de la vie commune* et particulièrement à Liège, dans leur *Gymnase de Saint-Jérôme*, dut être préconisée à Paris et peut-être tentée dans certains collèges, à l'époque du second séjour de Calvin dans la capitale (1531-32). Mais une telle mesure devait nécessairement se heurter à l'opposition inintelligente de la plupart de ceux dont il s'agissait de restreindre la prérogative, et comme de ceux-là mêmes dépendait la vogue des collèges, il était bien difficile à des établissements privés, exposés à une concurrence redoutable, de mettre un pareil plan à exécution. Il eût fallu que tous s'entendissent. Et l'entente, à cette époque, n'était guère à l'ordre du jour au quartier latin.

Les deux hommes qui devaient appliquer les premiers, systématiquement, et mettre en lumière le plan du gymnase de Saint-Jérôme, André de Gouvea et Jean Sturm, étaient à Paris à ce moment et fréquentaient le groupe des humanistes que voyait Calvin. Ils avaient dû sans doute exposer plus d'une fois leurs idées à ce sujet. Mais il leur fallait, pour réaliser leur programme, l'occasion de fondations nouvelles et surtout de fondations ayant un caractère officiel. Cette occasion se présenta bientôt pour l'un et pour l'autre. Gouvea, principal de Sainte-Barbe, « le plus grand principal de France », comme l'appela plus tard le plus grand de ses élèves, Montaigne, accepta, en 1534, la mission de diriger le *Collège de Guyenne*, fondé à Bordeaux par les autorités de la ville. Secondé par Cordier et par Claude Budin, il y introduisit le système des classes, nettement séparées, des examens périodiques et des promotions. Sturm, à son tour, appelé en 1536 par les magistrats de Strasbourg, fit de ce système le fondement de la discipline scolaire qu'il établit dans la cité rhénane (1538). Claude Baduel, son ancien camarade à l'université de Louvain, son commensal à Paris, le suivit à Strasbourg où il fut l'hôte de Bucer, de 1537 à 1539. En 1540, il organisait, à la demande des conseils de sa ville natale, l'*Université des arts et collège de Nîmes*, sur le plan du gymnase de Sturm. Le prospectus rédigé à cette occasion résume en ces termes les grands traits de la méthode nouvelle :

« On n'avait jusqu'ici nul souci de l'ordre dans lequel il convient d'enseigner les lettres et l'on avait tout brouillé et confondu.

Ces vicieuses habitudes vont être bannies de la nouvelle école où l'on suivra une méthode plus conforme aux pratiques des anciens, plus appropriée aux divers degrés du développement de l'enfant et à la nature des matières qu'il doit étudier, plus conforme, en un mot, à l'intention que l'on a de rétablir la pureté du latin et l'éloquence. L'école se divisera en classes diverses selon l'âge et le développement des élèves. Autre sera l'enseignement de la première enfance, autre celui de l'adolescence, et chacun des deux aura ses débuts, sa marche progressive et sa fin. On ne sait le latin, selon la juste remarque déjà faite dans l'antiquité, que si l'on peut le parler et l'écrire, d'abord avec clarté et correction, puis avec élégance, enfin en l'accommodant au sujet que l'on traite. Ce sont trois disciplines différentes, répondant à différents âges, et il faut commencer par celle qui convient aux aptitudes des jeunes enfants, celle qui enseigne à parler et écrire en latin avec correction et clarté. Quand l'âge a ensuite acquis plus de forces et que ce premier enseignement est achevé, on passe aux deux autres dont le but est de parler et d'écrire avec élégance et en s'accommodant au sujet traité.

« Conformément à cette division des qualités du discours et à la diversité des âges et des aptitudes qu'ils supposent, on a établi huit classes dans lesquelles sont réparties les études de l'enfance. Arrivé à l'école vers cinq ou six ans, l'élève y est retenu jusqu'à quinze, parcourant un degré chaque année, et lorsqu'il a achevé la série des classes et reçu dans chacune d'elles la part d'enseignement qui lui est afférente, il en sort pour passer à des études plus libres et plus fortes. De quinze à vingt ans, il suit les leçons publiques et s'initie aux hautes sciences et aux arts. Soumis jusqu'alors à la discipline des maîtres, il ne pouvait ni passer à une classe supérieure sans avoir satisfait le régent de la classe précédente, ni quitter la division classique sans avoir parcouru le cycle entier des connaissances qu'elle embrasse. Maintenant il est plus libre ; non que ces leçons publiques l'affranchissent de toute sujétion envers ses maîtres : il reste sous l'autorité des professeurs et a pour eux la déférence et le respect qu'il leur doit ; mais ses études sont moins réglementées et cessent d'être distribuées en classes différentes. A vingt ans, le jeune homme, ayant reçu toute l'instruction qui se donne dans l'école, est en état d'aborder les études supérieures, médecine, droit, théologie, ou de décider en connaissance de cause s'il veut se vouer à l'enseignement des lettres.

« On voit par là combien ces hautes sciences dépendent de

la connaissance de la grammaire et des arts. Le théologien ne peut expliquer purement la religion, ni le jurisconsulte les lois, ni le médecin les matières de son art, sans avoir été préalablement instruits et exercés dans les lettres (1). »

Des trois écoles ci-dessus, aucune ne fut étrangère à Calvin. Il eut des correspondants au premier rang de chacune. Il eut connaissance des publications qui les concernaient et suivit de loin, on n'en peut douter, leurs fortunes diverses. Mais celle qui devait rester dans sa mémoire, comme le modèle à imiter quelque jour, fut l'école de Sturm, que les vicissitudes de sa propre existence mirent pendant plusieurs années sous ses yeux, et où il se vit lui-même appelé à un enseignement.

Le fondateur du *Gymnase de Strasbourg* en a exposé l'organisation et les lois dans son traité *De literarum ludis recte aperiendis*, publié sur l'ordre des magistrats, en 1538. Son plan d'études est bien connu des historiens de la pédagogie. Il était inspiré en partie par les souvenirs rapportés de son séjour à Liège, au gymnase de Saint-Jérôme. Le but à atteindre est caractérisé par cette formule : « *Sapiens atque eloquens pietas* », une piété qui sache ce qu'elle croit et qui ait la parole à son commandement. Tous les hommes doivent être pieux. Mais ce qui distingue le lettré de celui qui ne l'est pas, c'est que le lettré se rend compte et qu'il sait rendre compte. Il est supérieur par la raison et par le discours : « *Ratione atque oratione præstat.* » C'est pourquoi celui qui veut mériter ce nom doit se proposer et poursuivre soit la science des choses, soit la pureté et l'ornement du discours. Et, bien que l'une et l'autre discipline soient unies, il est plus conforme au développement même de l'esprit de commencer par la seconde. De là deux grandes divisions, deux degrés de l'enseignement : le premier, celui de l'enfance, où l'objet des leçons est surtout la langue des lettres, le latin ; le second, celui de l'adolescence où l'on aborde, après l'étude des mots, celle des choses. De six ou sept ans à seize, l'écolier parcourra successivement les classes latines, selon qu'il sera jugé par ses maîtres apte à l'avancement. De seize à vingt ou vingt et un ans, le jeune homme suivra les cours, où, comme le citoyen d'une cité libre, « il ne sera plus astreint qu'à la règle qu'il aura lui-même acceptée (2) ».

Le mérite de l'école fondée sur ces bases fut l'organisation

(1) *De Collegio et Universitate Nemausensi;* Lyon 1540 (Bibliothèque nationale. Rp. 9704), reproduit dans Gaufrès ; Claude Baduel, Paris, 1880, p. 39 ss.

(2) *Johannis Sturmii liber De literarum ludis recte aperiendis.* Strasbourg, 1538 p. 12 et 25 v°, (Bibliothèque du British Museum, 8305, b. 46).

méthodique, la coordination parfaite des leçons dans les classes, considérées comme la préparation nécessaire au degré supérieur. Le défaut fut l'importance exagérée attribuée à l'étude de la langue savante, la place que le mot, la phrase, devait prendre immanquablement dans l'esprit des enfants qu'on obligeait à passer neuf ans à lui faire la chasse et dont le plus grand nombre ne pouvaient poursuivre leurs études au delà de cette période philologique.

L'enseignement donné dans la division qui portait le nom de Haute-École, lequel prit la place de celui qu'avait auparavant organisé Bucer, dans son séminaire théologique, comprenait le grec, l'hébreu, la philosophie (logique, éthique, mathématique, physique), l'histoire, le droit et la théologie. Calvin enseigna dans cette Haute-École de 1539 à 1541. Chassé de Genève par le triomphe des Libertins, il était venu pour être pasteur de la communauté française de Strasbourg et fut presque aussitôt chargé d'un cours en qualité de professeur adjoint. Nous savons qu'il donnait trois leçons par semaine sur le Nouveau Testament et que sa réputation attira bientôt des étudiants en grand nombre (1).

L'établissement fondé par Sturm reçut de l'empereur Maximilien II, en 1566, le droit de conférer certains grades et prit dès lors le titre d'*Académie*.

(1) Programme de 1538-39 : « Joannes Calvinus ter in septimana legit in theologia, die Martis a secunda pomeridiana ad tertiam. Die Jovis 9-10 et die Sabati 2-3 et legit epistolam Pauli ad Philippenses. » (Marcel Fournier, *les Statuts et privilèges des Universités françaises*, tome IV, fasc. I, *Gymnase, Académie, Université de Strasbourg*. Paris, 1894, p. 31.)

Le savant éditeur de ce texte a lu : « a secunda *ad primam*. » Il reconnaît toutefois, par un (*sic*) désespéré, que cette leçon n'offre aucun sens. Nous suggérons : « a secunda *pomeridiana ad tertiam* », d'après la formule employée, pour annoncer l'heure du cours de théologie dans les *Leges Academiæ Genevensis*.

Calvin, dès le début de son ministère à Genève, en 1536, a donné sa leçon de théologie de deux à trois heures de l'après-midi. Il s'est tenu à cette heure toute sa vie.

On trouvera dans le même ouvrage (*l. c.*, 34), dont le fascicule cité est dû aux patientes recherches de M. Charles Engel, le texte suivant, qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici. C'est l'engagement de Calvin par les Scolarques de Strasbourg.

« Sambstag den 1 Februari 1539. »

« Joannes Calvinus ein Frantzos, so ein gelärther frommer gesell sein soll, und zu zeitten auch in Theologia lese, zudem auch zu den Reuwern frantzösisch predige, haben die Herren desselben halben auch red gehapt, und weilen zu verhoffen, dass Er der Kirchen dienen mag, ist beschlossen, dass man demselben nuhn fürter ein jar lang die 52 fl. alss eim Zuhelffer gebe, und soll prima Maij angehen. Actum in A° 39. » — Arch. Saint-Thomas (*Protocole des Scolarques*, I).

VUES SCOLAIRES ET PROJET DE CALVIN

Lorsqu'il fut rappelé à Genève, Calvin manifesta tout de suite son intention de s'occuper de la question scolaire. On lit dans le projet d'ordonnances ecclésiastiques de 1541, au chapitre qui concerne le second ordre d'offices, « que nostre seigneur a institué pour le gouvernement de son église » :

« L'office propre de docteurs est d'enseigner les fidelles en saine doctrine, affin que la pureté de l'évangile ne soit corrompue ou par ignorance ou par maulvaises opinions. Toutesfois selon que les choses sont aujourd'hui disposées nous compregnons en ce tiltre les aydes et instructions pour conserver la doctrine de dieu et faire que l'esglise ne soit désolée par faulte de pasteurs et ministres, ainsi pour user d'un mot plus intelligible nous appellerons l'ordre des escolles.

« Le degré plus prochain au ministère et plus conjoinct au gouvernement de l'esglise est la lecture de théologie dont il sera bon qu'il y en ait au vieil et nouveau testament.

« Mais pource qu'on ne peut proufiter en telles leçons que premièrement on ne soit instruict aux langues et sciences humaines et aussi est besoing de susciter de la semence pour le temps advenir, affin de ne laisser l'esglise déserte à nos enfans, il fauldra dresser collège pour instruyre les enfans, affin de les préparer tant au ministère que gouvernement civil.

« Pour le premier, fauldra assigner lieu propre tant pour faire leçons que pour tenir enfans et aultres qui vouldroient proufyter, avoir homme docte et expert pour disposer tant de la maison comme des lectures, et qui puysse aussi lire, le prendre et soldoyer à icelle condition qu'il aye soubz sa charge lecteurs tant aux langues comme en dialectique s'il se peult faire. Item des bacheliers pour apprendre les petiz enfans et *de ce espérons pourvoybre en briefz à l'ayde du seygneur.*

« Que tous ceulx qui seront là soient subjectz à la discipline ecclésiastique comme les ministres.

« Qu'il n'y ait aultre escolle par la ville pour les petiz enfans, mais que les filles ayent leur escolle à part, comme il a esté faict par cydevant.

« *Que nul ne soit receu s'il n'est apprové par les ministres avec leur tesmonage de peur des inconvéniens* (1). »

Il n'y avait là, dans la pensée du rédacteur des Ordonnances,

(1) *Calv. op.* X, 1re partie, 21-22.

qu'un énoncé de principes touchant la nécessité pour l'État d'entreprendre une réorganisation de l'enseignement, de pourvoir, sous ce rapport, même à ce qui concernait l'enfance et de subordonner étroitement à la discipline et à l'autorité ecclésiastiques tous ceux auxquels incomberait par la suite l'instruction de la jeunesse. Il pensait sans doute revenir sur tout cela, dans un règlement organique, dès que l'homme « docte et expert » qu'il avait en vue serait là. C'est pourquoi il ajoutait : « Et de ce espérons pourvoybre en briefz à l'ayde du seygneur. »

Le Petit Conseil, qui revit le projet et le remania, avant de le transmettre au Conseil des Deux-Cents, puis au Conseil général des citoyens, n'eut pas d'objection à ce que le corps enseignant fût soumis à la discipline ecclésiastique. Mais il n'entendait pas remettre aux pasteurs toute l'autorité sur l'école. En conséquence, la dernière des dispositions qu'on vient de lire fut modifiée comme suit : « Que nul ne soit receu s'il n'est apprové par les ministres, *l'ayant premièrement faict sçavoir à la Seigneurie, et alors derechef qu'il soit présenté au Conseil*, avec leur tesmoignage, de peur des inconvénients. *Toutesfois l'examen debvra estre faict présent deux des Seigneurs du Petit Conseil.* »

Par contre, la phrase où Calvin annonçait l'intention de pourvoir à bref délai à l'exécution fut biffée et remplacée par ces mots : « *Ce que nous voulons et ordonnons estre faict.* »

Calvin savait d'avance, lorsqu'il se rendit, non sans avoir hésité longtemps, aux instances des envoyés de la République, venus à Strasbourg pour le supplier de rentrer à son service, qu'il aurait bientôt trop d'affaires sur les bras pour entreprendre d'emblée, tout seul, et mener à bien l'œuvre de la réforme scolaire. Il avait l'idée de faire rappeler Mathurin Cordier, autre banni de 1538, et de se décharger sur lui de cette tâche. Les magistrats de Genève, qui, spontanément déjà, avaient fait une démarche auprès de Cordier, six mois auparavant, ne furent pas difficiles à convaincre, mais bien ceux de Neuchâtel, qui avaient accueilli avec empressement celui qu'on a appelé tour à tour le Rollin et le Lhomond du XVI^e^ siècle et refusèrent catégoriquement de le laisser partir. Calvin eut beau se faire députer auprès d'eux, solliciter en personne. Rien n'y fit. Aux instances de Genève, qui manquait aussi de pasteurs, les Neuchâtelois cédaient Viret, cela leur parut suffisant. Calvin dut se contenter d'un plan idéal d'études, tracé par son ancien maître et qu'il n'eut pas le loisir de mettre à exécution (1).

(1) Au cours de son voyage de Strasbourg à Genève, Calvin s'était arrêté quelques jours à Neuchâtel. C'est probablement alors que Cordier lui avait

L'ancien collège de Rive, première et hâtive construction de la réforme genevoise, demeura donc dans le provisoire, attendant, sous la direction intelligente, mais quelque peu hétérodoxe de Sébastien Castellion, puis de successeurs moins célèbres, que toute lutte politique eût pris fin pour l'homme extraordinaire qui avait entrepris de couler une cité dans le moule de sa pensée.

Ce moment n'arriva qu'au bout de quinze ans. Mais dès que la défaite du dernier parti d'opposition fut complète, Calvin chercha à reprendre, devant le Conseil, ses projets scolaires. Lui-même n'avait jamais cessé d'y songer. Ce qui l'avait jusque-là constamment détourné de la mise à exécution c'était, on n'en peut douter, le peu d'empressement qu'il rencontrait chez les autorités civiles à se dessaisir, ainsi qu'il l'entendait, de leur droit de surveillance sur l'école. Nous savons qu'en 1550, l'année où il faisait hommage à Mathurin Cordier, dans les termes qu'on a vus, de son commentaire sur l'Épître aux Thessaloniciens, il échangeait des lettres avec Claude Baduel sur cette question : « Je vois, lui écrit le 10 juin son correspondant de Nîmes, d'après tes lettres, que votre magistrat met peu d'empressement à fonder, dans votre ville, un collège pour les études littéraires, et que cette négligence te cause un extrême chagrin (1). » A cette époque Baduel, qui venait d'organiser, pour la seconde fois, le gymnase de Nîmes d'après le plan de Jean Sturm, songeait à quitter de nouveau son pays. Il était sous le coup d'une accusation d'hérésie. Jetant les yeux du côté de Lausanne où prospérait un collège selon ses vues,

tracé le « plan idéal » dont il est question dans une lettre à Farel en date du 29 novembre, ce plan était peut-être aussi celui de Claude Budin, du collège de Guyenne, l'ami et le correspondant de Cordier que ce dernier, lors de la première démarche du Conseil de Genève, avait recommandé à défaut de lui-même, en ces termes : « Je ne sache homme de lettres plus convenable pour ayder à relever votre dict collège. Vray est que vous trouverez assez de gens de grand savoir et d'une grosse apparence, mais croyez que, pour le présent, il est bien difficile d'en trouver ung tel quand à la traditive, ne qui ayt si grand industrie et diligence pour donner bon ordre à toute vostre escole, et pour y planter et introduyre une telle discipline qu'il en sera parlé, aydant le Seigneur, non seulement ès pays de l'Evangile, mais aussi ès autres contrées, comme France et Italie. Et mesmes longtemps y a que le dict frère a composé ung *Ordre et manière d'enseigner les enfans*, lequel il avoit grand désir que fust introduict en vostre cité ; car il espéroit par ce moyen-là que voz enfans proufiteroient plus en ung an que le temps passé on ne faisoit en deux ou troys, et par ainsi que les autres escoles prendroient exemple sur la vostre... Touchant la manière de le retirer de là où il est, je ne doubte point de luy, qu'il ne vienne voluntiers, s'il luy est possible. Mais je crains fort une chose, c'est qu'on luy face empeschement de par la ville à cause qu'il est fort aymé et en grosse réputation par delà. » Neuchâtel, 12 mars 1541. (HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs*, VII, 51.)

(1) *Calv. op.* XIII, 589.

il mettait au net, pour les dédier à Messieurs de Berne, ses cours sur le *Pro Milone* et le *Pro Marcello*, les divers discours d'inauguration qu'il avait fait réciter à ses meilleurs élèves l'année précédente, et ses *Instituta literaria*, qui n'étaient autres que les nouveaux statuts de l'école dont il était le fondateur. En 1551, nous le trouvons réfugié à Genève, et c'est de là qu'il obtient de Gryphius, son éditeur de Lyon, la publication du volume auquel il met la dernière main. Messieurs de Berne ne répondirent pas à son avance, quelque claire fût-elle, en ce qui touchait leur gymnase de Lausanne (1). Aucune vacance n'y était survenue. En 1545, ils avaient obtenu Cordier des Neuchâtelois. Mais il est probable que Calvin, qui n'avait pas eu cette fortune, fut content de causer études avec son vieil ami Baduel et que de ces conversations les souvenirs communs de Strasbourg firent les frais.

C'est pendant son exil, on l'a remarqué plus d'une fois, que l'esprit de Calvin est arrivé à sa maturité. Le milieu au sein duquel il atteignit sa trentième année, dans l'intimité de Martin Bucer, de Capiton et de Gaspard Hédion, lui révéla le monde germanique qu'il n'avait jusque-là connu que de loin, par des livres. Envoyé tour à tour aux colloques des théologiens, et aux diètes de l'Empire, il apprit à comprendre les grandes questions qui agitaient l'Allemagne, à traiter les grandes affaires. Professeur dans une école placée aux confins de deux races, fréquentée dès sa naissance par des étudiants de toutes nations, il apprit à parler à un auditoire européen. On a pu dire avec raison que c'est dans la cité rhénane que, du lettré et du prédicateur français, est sorti le réformateur homme d'État, émule et rival de Luther.

En 1556, comme il devait se rendre à Francfort afin d'y régler un différend ecclésiastique, Calvin résolut de s'arrêter à Strasbourg. Il pouvait s'attendre à y être assez froidement reçu. Une génération nouvelle était arrivée aux magistratures. Ses représentants, luthériens ardents, étaient bien différents des hommes aux vues larges, à l'esprit conciliant, qui avaient établi la réforme dans la ville impériale, vingt ans auparavant. Il le savait de reste. On imprimait sous leurs yeux des pamphlets violents contre lui.

(1) « Nam vos quidem pro singulari vestra, et sapientia, et in literas benevolentia, in ditione Bernensi hujusmodi Gymnasium instituistis, cui hanc meam vocem atque orationem scriptam (cum viva hoc tempore non possit) aliquid profuturam arbitror. »

Claudii Baduelli Annotationes in M. T. Ciceronis pro Milone et pro M. Marcello orationes, quibus adjunctæ sunt ejusdem Orationes aliquot ab ejus discipulis in Gymnasio Nemausensi pronunciatæ; Lyon, 1552, p. 13. (Bibliothèque Nationale, X. 1940.)

Mais de ses amis de jadis un du moins était encore là, le fondateur du gymnase, et c'est à lui qu'il en voulait. Le magistrat l'accueillit par une interdiction de parler en chaire à ses anciennes ouailles. Cette mesure, qui lui parut sans doute moins extraordinaire qu'à nous-mêmes, ne l'émut guère. Il n'était point venu pour prêcher et donna toute son attention à l'école, dont il parcourut les auditoires. Au cours de Sturm, puis à celui du jurisconsulte Hotman, récemment inauguré, il reçut, à son entrée, une ovation des étudiants. Les professeurs lui offrirent un banquet (1). Il eut ainsi l'occasion de se rendre compte des progrès de l'institution, aux débuts de laquelle il avait assisté, et en particulier de prendre connaissance des développements qui étaient résultés des statuts de 1546 (2). Lorsqu'il revint chez lui, au milieu d'octobre, il est vraisemblable que le plan relatif à la future école de Genève avait pris dans son esprit une forme définitive.

Toutefois le moment n'était point encore arrivé, à la fin de 1556, de formuler des propositions. Si les luttes politiques avaient cessé à l'intérieur, les relations extérieures ne tardèrent pas à causer de gros soucis au Conseil. L'alliance avec Berne, qui donnait asile et protection aux bannis de Genève, était rompue, et l'on se demanda bientôt avec anxiété si l'on n'aurait pas la guerre (3). Toute l'année 1557 fut consacrée aux efforts faits pour renouer, avec la puissante république, les anciennes relations d'amitié. Ce n'était pas l'heure de mettre au jour un projet qui pouvait comporter une lourde charge pour le budget de l'État. Calvin attendit. Mais dès que le traité de combourgeoisie eut été définitivement renouvelé, le Conseil fut officiellement nanti de ses vues et leur donna son approbation. Le 17 janvier 1558, il est ordonné « que les Seigneurs commis aux forteresses et aultres visitent le lieu qui leur paraîtra le meilleur pour fere ung college (4) ».

Calvin avait en vue la partie supérieure d'un terrain planté de vignes, qu'on appelait alors les *hutins Bolomier*, parce qu'il dépendait de l'hôpital du Bourg-de-Four, restauré en 1443 par Guil-

(1) Lettre de Hotman à Bullinger, 22 sept. 1556. (*Calv. op.* XVI, 302.) *Cf.* Calvin à Musculus, 25 oct. 1556. (*Ibid.* 321.)

(2) Voir Marcel Fournier, *l. c.* Tome IV, fasc. I. *Gymnase, Académie, Université de Strasbourg.* p. 48 ss.

(3) Voir les lettres de Haller à Bullinger, 28 janvier 1557 (*Calv. op.* XVI, 395) et de Calvin à Bullinger, 17 février. (*Ibid.* 412.)

(4) Registre du Conseil (Archives d'État de Genève). Texte cité dans Roget, *Histoire du peuple de Genève*, V, 227.

laume Bolomier. Cet emplacement bien découvert, adossé à la colline de Saint-Antoine, dominant le quartier de Rive et le lac, était le plus salubre qu'on pût choisir et rallia tous les suffrages. En mars, la commission, soigneusement composée de magistrats et de spécialistes en nombre, présenta son rapport. Dès le mois suivant, les travaux commencèrent. L'édifice, dont une partie seulement fut livrée en 1559, — date de l'inauguration officielle, — fut achevé en 1562. Désormais un nouvel acteur entre en scène et joue un rôle de première importance dans la vie genevoise. C'est *le Collège*, avec ses classes, sa grande salle, sa cour plantée d'ormes et de tilleuls, respecté jusqu'à nos jours par le temps et par les architectes, souvent plus redoutables que le temps, où, de Calvin à nos jours, ont grandi coude à coude près de cinquante générations d'écoliers, près de cinquante « volées » comme on dit à Genève, et où, fait unique peut-être, s'est préparée pendant des siècles l'histoire d'une république.

Ce rôle, cette destinée du Collège de Calvin, on doit le dire bien haut, à la louange des hommes du XVI^e^ siècle, furent compris d'emblée et de tous. Les ressources du trésor public, dont le budget ordinaire des recettes s'élevait tout au plus, en 1559, à 200000 florins, étant insuffisantes pour mener à bien l'œuvre commencée, le fondateur fit appel à l'initiative privée. La réponse arriva sous forme de dons et de legs, des plus humbles comme des plus grands, des étrangers comme des citoyens. L'ambassadeur de France auprès des Ligues donna dix écus; Robert Estienne légua trois cent douze florins six sols, le syndic De l'Arche, cent écus, et Jénon la boulangère, cinq sous.

Les notaires avaient été mandés au Conseil et exhortés à rappeler aux testateurs que le sort de l'Église et de la patrie était lié à celui de l'école et qu'ils devaient y songer en faisant leurs dernières volontés. Durant les soixante premières années de son existence, le Collège reçut plus de cinq cents legs et donations dont on a conservé le compte aux archives de l'État.

Il ne faudrait pas conclure du mot *collège*, par analogie avec l'usage actuel, qu'il s'agissait, en 1558, de fonder un établissement d'instruction secondaire et seulement cela. On l'a vu, le système de Strasbourg comportait une division importante d'enseignement supérieur qui valut bientôt à l'école de Sturm le titre d'*académie* et à laquelle on se préparait dans les classes secondaires. Ce système fut d'emblée exposé au Conseil par Calvin. Et l'importance qu'il attachait à la fondation projetée était telle que le premier appel de professeur, dont on trouve la trace dans sa correspon-

dance, est adressé à Jean Mercier, l'un des hébraïsants les plus en vue de l'époque (16 mars 1558).

Mercier avait succédé à son maître, Vatable, en 1546, et occupait, à Paris, une chaire de lecteur royal dans un collège qui s'est appelé depuis le Collège de France. Le ministre Macard, sorte d'envoyé ecclésiastique de l'Église de Genève auprès des frères de la capitale, fut chargé de poursuivre la négociation. Macard échoua. Mais nous savons que *Mercerus*, c'est le nom latin sous lequel le professeur d'hébreu était connu, hésita longtemps, et que ce furent des raisons de famille qui le détournèrent d'accepter (1).

A la fin du mois d'août la même offre fut faite à Emmanuel Tremellio (*Tremellius*), qui venait d'être nommé recteur du Collège d'Hornbach, récemment fondé par le duc de Deux-Ponts. Tremellius accepta, sous réserve de l'approbation de ce prince (2). Les termes dans lesquels Calvin lui annonçait la réalisation de son projet sont caractéristiques :

« J'ai obtenu enfin du Sénat qu'il me fût permis d'appeler des professeurs des trois langues; mais nous ne pouvons leur offrir les traitements élevés qu'on donne en Allemagne. Il leur faudra se contenter de ceux qui font vivre modestement mes collègues du ministère. En ce qui te concerne, on y ajouterait une allocation supplémentaire, dont je traiterais avec toi (3). »

Dans sa lettre du 16 mars à Macard, Calvin parlait également de son désir de rencontrer un professeur de grec qui fît bonne figure à côté de Mercier (4). Son correspondant lui répond sur ce point, en offrant de chercher à Paris. Mais il demande un ordre positif (5). L'ordre ne vint pas. Du moins nous n'en retrouvons pas la mention. Bientôt des événements se passèrent, dans l'école voisine de Lausanne, qui durent engager Calvin à ne se point presser de distribuer les places qu'il avait mission de pourvoir. La chaire de grec allait servir à faciliter l'établissement à Genève de celui-là même dont il devait faire le continuateur de son œuvre, Théodore de Bèze.

(1) Voir les deux lettres de Calvin à Mercier et à Macard, en date du 16 mars 1558 (*Calv. op.* XVII, 94 s., 97 s.) et les lettres de Macard à Calvin des 27 mars, 9 mai, 13 et 18 juin suivants. (*Ibid.* 116 s., 163, 210, 213.)

Lors de la négociation avec Mercier, Calvin parle au nom de la Seigneurie : « Ex senatus mandato scribo, qui linguæ hebraicæ professorem eligere mihi permisit. » (*Ibid.*, XVII, 98.)

(2) Calvin à Boisnormand, 27 mars 1559. (*Ibid.*, XVII, 477.)

(3) *Ibid.*, XVII, 310.

(4) « Utinam alter ad Græcam [linguam] profitendam *Mercero* simili reperiri posset, parem si non dico, sed qui accederet. » (*Ibid.*, XVII, 98.)

(5) 27 mars. *Ibid.*, 117.

L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

L'école de Lausanne, vieille de vingt ans environ, était issue des leçons publiques du premier pasteur de la ville, Pierre Viret, lequel dès 1537, à l'exemple de Farel et de Calvin, interprétait en chaire les Écritures, d'après les textes originaux, et d'une fondation des nouveaux maîtres du pays qui avaient établi, en 1540, dans la capitale de leurs possessions *welsches*, et par analogie avec leur alumnat théologique du cloître des franciscains de Berne, un pensionnat de « douze escholiers », appelés de bonne heure « les enfants de Messieurs (1) ». Ce pensionnat eut pour directeur l'humaniste italien Caelio Secundo Curione.

Aux premiers jours de 1539, le recteur Sonier, du collège de Rive, banni de Genève, s'était réfugié à Lausanne. Nous savons qu'il s'y occupa activement de l'organisation des études. Mais le véritable fondateur du collège de Lausanne est Mathurin Cordier, appelé de Neuchâtel en 1545, et auquel fut adjoint, comme successeur de Curione à la tête du pensionnat de Messieurs, son ancien collègue de Bordeaux sous Gouvea, le Brabançon André Zébédée (1547). C'est sans doute sous cette direction éprouvée que les cours publics, d'origine ecclésiastique, furent coordonnés à l'enseignement préparatoire privé, donné dans les classes, et que l'école reçut définitivement son unité et ses lois. A ce titre, l'histoire des méthodes pédagogiques la rattachera au fameux Collège de Guyenne. L'établissement, comprenant une division d'enseignement supérieur et une division d'enseignement secondaire, *schola publica* et *schola privata*, était organisé d'après le système classique d'André de Gouvea.

Les premiers statuts, dont une tradition fixe la date à l'année 1550, n'ont jamais été publiés, ce qui exclut toute influence directe sur le mouvement de réforme des études au dehors (2). Mais l'Académie de Lausanne n'en fut pas moins célèbre, dès le début, et par les hommes qui s'y rencontrèrent comme professeurs et par les disciples qu'ils y eurent. C'était la première et ce fut pendant quelques années la seule académie réformée de langue française. Elle fut un instant, pour tout le Midi de l'Europe, l'unique et brillant foyer des études protestantes. C'était le gymnase où

(1) *Cf.* H. Vuilleumier, *l'Académie de Lausanne;* Lausanne, 1891, p. iv, et Fried. Schærer, *Geschichte der öffentlichen Unterrichts-anstalten des deutschen Theils des Kanton Bern;* Berne, 1829, p. 93-96.

(2) On trouvera tout ce qui est connu de ces statuts dans l'esquisse historique de M. le professeur Vuilleumier, *l'Académie de Lausanne.*

venaient se préparer et s'armer pour la lutte l'élite des réfugiés de France, d'Espagne et d'Italie.

En 1558, année où le nombre des écoliers de tout âge était monté au chiffre respectable de sept cents, le corps des professeurs publics comprenait l'helléniste Jean Ribit qui, depuis 1546, avait repris le cours de théologie de Viret, trop absorbé par ses fonctions de premier pasteur de la ville, Jean Raymond Merlin qui enseignait l'hébreu, Théodore de Bèze, nommé à la chaire de grec en 1549, et son ami Jean Tagaut, à la fois mathématicien et poète. On peut citer à leur suite François Bérauld, d'Orléans, qui venait de succéder comme gymnasiarque au vieux Mathurin Cordier, chargé d'années et de services.

Tous ces hommes, Français d'origine, d'éducation et d'idées, comprenaient la réforme religieuse à la manière de leur grand compatriote, Jean Calvin; de concert avec les ministres, dont la majeure partie étaient des immigrés comme eux, ils voulurent introduire dans le pays de Vaud le système de discipline ecclésiastique établi à Genève. On sait que, sous ce régime, le Consistoire était l'autorité suprême en un domaine qui était censé le domaine exclusif de la doctrine et de la morale et dans lequel, grâce à l'élasticité de pareils termes, on pouvait faire rentrer tous les actes des citoyens. Rien n'était plus malsonnant aux oreilles de LL. EE. de Berne que de telles propositions, et c'était bien peu connaître Messieurs que de croire au succès d'une tentative de ce genre. Pareille entreprise avait pu réussir à Calvin, dans une république souveraine où l'esprit des conseils avait été transformé par d'incessantes accessions à la bourgeoisie. Elle était impossible à Viret et à ses amis, dans un pays sujet, gouverné autocratiquement par des zwingliens.

Bèze, qui savait les difficultés sans nombre au travers desquelles le réformateur de Genève avait dû s'ouvrir un chemin, qui avait été le confident de toutes ses angoisses, dans la lutte sans merci qu'il avait fallu pousser jusqu'aux exécutions capitales, Bèze était mieux placé que les autres pour juger de la folie qu'il y avait à vouloir poursuivre cette politique sur terre bernoise. Il ne pouvait, sans s'attirer les reproches de ses collègues, rester absolument étranger au mouvement. Mais il ne s'y engagea qu'à regret, et bientôt, sa position devenant fausse, il se décidait à quitter Lausanne. Il demanda son congé à la fin d'août, et dès le commencement de septembre, s'en fut à Genève. Calvin, tourmenté par la fièvre, avait plus que jamais besoin d'être suppléé dans ses leçons publiques de théologie. Il est probable que ce

fait hâta la venue du plus fidèle, du plus aimé de ses disciples.

Au lendemain de son arrivée, Bèze commença des « lectures en la Sainte Escripture » et fut nommé titulaire provisoire de la chaire de grec qui était à pourvoir. Agréé à l'unanimité, le 15 octobre, par la Compagnie des frères, « pour servir *en après* au ministère de l'Évangile (1) », le 24 novembre, il était officiellement présenté au Petit Conseil par Calvin comme lecteur en grec, « combien que le désir d'iceluy », lit-on dans le registre, « est que à l'advenir il pourra servir au ministère de la parolle de Dieu (2) ». Dès lors, il fut le second de son maître, en toutes ses tâches, et peu à peu on s'accoutuma à le considérer comme son successeur désigné.

A Lausanne, la crise qui menaçait éclata au commencement de 1559. Messieurs de Berne ne voulant entendre parler ni de consistoires, ni de ministres, s'arrogeant sur leurs sujets le pouvoir d'excommunication, Pierre Viret et ses collègues de l'école démissionnèrent en masse. Force restait à LL. EE. Mais l'Académie était décapitée. Tous ses professeurs et bon nombre de ses étudiants émigrèrent à Genève où, du coup, la prospérité du collège que Calvin fondait fut assurée.

La coïncidence des deux événements fit croire que cette fondation, dont on ignorait les préliminaires, était le résultat d'un coup monté par les Genevois. On en fut si persuadé, à Berne, que cette opinion se retrouve dans la correspondance d'un homme aussi sage et aussi modéré que le ministre Haller. « On a institué aussi un collège à Genève, et la plupart de ceux qui enseignaient à Lausanne y sont pourvus d'un enseignement. Qui ne voit que tout ceci était arrangé d'avance (3)? »

Cette supposition était toute gratuite. C'est ce que prouvent suffisamment les lettres que nous avons citées plus haut, à Mercier et à Macard, bien antérieures, même au projet de départ de Théodore de Bèze. D'ailleurs, avant qu'il eût été question de démission en masse du corps enseignant lausannois, une première distribution des places disponibles à Genève avait eu lieu. On trouve dans le registre du Conseil, en date du 24 octobre 1558, le procès-verbal d'une assez longue communication de Calvin sur les lectures publiques à établir et les sept classes à

(1) Registre de la Compagnie, 15 octobre 1558. (Archives de la Compagnie des pasteurs de Genève). Extrait publié par Baum (*Theodor Beza*, II, Leipzig, 1851, p. 9).

(2) Registre du Conseil (Extrait publié par Roget, *l. c.*, V, 219).

(3) Lettre à Bullinger du 10 avril 1559 (*Calv. op. XVII*, 496).

créer dans le nouvel établissement. La proposition est renvoyée à une commission spéciale qui s'assemble pour en conférer et aviser avec son auteur touchant l'organisation à adopter pour le collège. Cette commission rapporte le 27. Sur sa demande, toutes les classes sont pourvues de régents, à l'exception de la plus élevée qu'on réserve « à un Français qui doit venir de Paris ».

Les chaires académiques, dont le traitement est fixé à 280 florins, sont attribuées à Tremellius pour l'hébreu, à Théodore de Bèze pour le grec, et à quelqu'un « qui doit venir de Paris » pour le latin (1).

Tremellius n'obtint pas du duc de Deux-Ponts le congé qu'il en espérait. Ce prince écrivit au Petit Conseil qu'il ne pouvait se séparer du directeur de son gymnase d'Hornbach. Et comme le gendre de Tremellius, Antoine Chevalier, autrefois son suppléant à Cambridge, pasteur démissionnaire de Lausanne, arrivait sur ces entrefaites, il fut nommé à sa place (2). François Bérauld reçut la chaire de grec, au lieu de Bèze, nommé pasteur en ville, et Jean Tagaut eut la troisième chaire de lecteur. En même temps Jean Randon, qui avait été régent de la première classe à Lausanne, fut désigné pour les mêmes fonctions. Si le désir qu'on avait de rendre service aux émigrés faisait abandonner les démarches qu'on avait décidé de faire à Paris, la mention qu'on a vue suffirait à elle seule à établir que les places en question n'avaient point été offertes d'avance aux serviteurs congédiés de Messieurs de Berne.

Toutes ces élections furent faites par le collège des ministres en charge, qui siégeait au cloître de Saint-Pierre, dans la salle où s'assemblait autrefois le Chapître des Chanoines, et qui devait porter dans la suite le titre officiel de « Vénérable Compagnie des Pasteurs » (3). Les élus furent présentés ensuite, de la part des

(1) Registre du Conseil, *ad diem*.

(2) *Cf.* lettre de Calvin à Boisnormand, du 27 mars 1559 : « Dum suspensi tenemur, accidit ecclesiæ Lausannensis calamitas, cujus famam ad vos usque volitasse credibile est. Ita ex præsenti occasione electus est Antonius *Chevallerius*, ipsius *Immanuelis* gener : saltem privignam habet ejus uxorem. Hoc breviter tibi narrare volui, ne te a nobis neglectum existimes qui ex re subita et inopinata, ut vides, consilium cœpimus. Nam et religio et pudor nos cogebat pio fratri qui crudeliter ejectus fuerat prospicere. Atque id ferebat scholæ utilitas et omnium vota flagitabant. » (*Calv. op.*, *XVII*, 477.)

(3) « *M. Antoine Chevalier, professeur hébrieu.* — *Item*, par les mesmes frères et au mesme instant fut eleu maistre Antoine Chevalier pour estre professeur des lettres Hébraiques.

« *M. François Beraud, professeur grec.* — *Item*, maistre François Beraud pour estre professeur publique des lettres Grecques au lieu de Monsieur de Bèze.

« *M. Tagaut, professeur en mathématiques.* — *Item*, M. Jehan Tagaut pour estre professeur des Mathématiques.

ministres, au Petit Conseil et confirmés par lui (1). Avant la fin de l'année, tous furent reçus gratuitement à la bourgeoisie (2).

LES « LEGES ACADEMIÆ GENEVENSIS »

Ce n'est qu'une fois un certain nombre de précédents établis, en dérogation, comme on le voit en y regardant d'un peu près, aux dispositions insérées jadis, malgré lui, dans les Ordonnances ecclésiastiques de 1541, que Calvin produisit les statuts scolaires dont il avait arrêté la teneur avec ses collègues. Il les présenta d'abord en latin, puis sur un arrêté du Conseil, « afin qu'on les puisse veoir et entendre », en langue française. Le procès-verbal de la séance où communication en fut donnée est ainsi rédigé : « 29 mai 1559. Icy a esté faite lecture des loix et éditz faitz sus le College, qui se debvront à l'advenir observer, pour commencer dès aujourdhui à disposer selon ledict ordre. Estant icy leues ont esté trouvées bonnes (3) ».

Ces statuts, qui étaient intitulés *Leges Academiæ Genevensis*, reçurent dans la version française ce titre : « L'Ordre establi au Collège de Genève ».

Le mot *Academia* et le mot « Collège » n'avaient pas, on le voit clairement ici, sous la plume du rédacteur de 1559, le sens restreint qu'ils ont pris, l'un et l'autre, dans la suite. Tous deux s'appliquent à une seule et même institution. C'est pour avoir méconnu ce fait que Gaberel, dans son *Histoire de l'Église de Genève*, attribue à Calvin cette double initiative d'avoir « relevé la fondation de Versonnay (4) », et établi d'autre part « l'Académie genevoise », afin de « compléter son œuvre en donnant aux jeunes hommes un développement intellectuel suffisant pour faire avancer l'esprit du siècle (5) ».

La progressivité obligatoire des études et par suite la coordination de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, nettement différenciés, mais reliés l'un à l'autre dans un établissement unique, tel est le principe fondamental de la réforme scolaire dont nous avons rappelé les origines. L'auteur

« *M. J. Randon, premier régent.* — *Item*, M. Jehan Randon pour estre premier régent au collège. » (Registre de la Compagnie des pasteurs, 16 mars 1559.)

(1) Reg. du Conseil des 20 mars et 22 mai 1559.

(2) Bérauld et Tagaut, en même temps que Calvin, le 25 décembre 1559.

(3) Reg. du Conseil (Extraits publiés à la suite de la réimpression des *Leges* faite en 1859).

(4) Le collège doté par François de Versonnex (ou Versonnay), en 1429, est la première en date des écoles publiques fondées à Genève.

(5) *L. c.*, I, 506.

des *Leges Academiæ Genevensis* s'en est tout particulièrement inspiré. L'école est divisée en deux sections : la *Schola privata* appelée aussi *gymnasium*, dont les régents sont qualifiés *præceptores* et *hypodidascali*, et la *Schola publica*, dont les maîtres ont le titre de *publici professores*.

La *Schola privata* comprend sept classes, aux programmes strictement déterminés, conformément au degré de préparation des élèves. De la septième où l'enfant apprend à lire, en français et en latin, et à écrire, il est conduit par échelons successifs, à la quatrième, où l'on aborde le grec, à la troisième, où l'on commente Cicéron, Virgile, César, à la seconde, où on lit Homère, Xénophon, Polybe, et à la première, où l'on se perfectionne en dialectique et en rhétorique, en étudiant les harangues de Cicéron et de Démosthènes. Les écoliers sont répartis dans les classes par décuries, ou groupes de dix, « sans avoir esgard à l'aage, ni à la maison », comme dit le texte français, mais uniquement selon que chacun a profité. Le premier du groupe est assis en tête et remplit les fonctions de moniteur. Les régents du collège sont soumis à un principal, *ludimagister*, qui lui-même est subordonné au recteur, chef suprême de toute l'école, *rector totius scholæ*, élu au sein de la Compagnie des ministres et professeurs.

La *Schola publica* est caractérisée par l'absence des classes, l'enseignement supérieur qui y est donné, le rang des titulaires de ses chaires, qui siègent au cloître à côté des pasteurs de la ville et le fait que les étudiants ne sont plus astreints à la discipline gymnasiale et qu'on ne leur impose plus d'autre obligation extérieure que de donner leur nom au recteur et de signer une profession de foi.

Le lien qui relie entre elles les deux sections de l'école est l'avancement progressif, méthodique, des écoliers, qui montent de classe en classe, à la suite d'épreuves annuelles, jusqu'à l'auditoire supérieur. Les professeurs publics, sous la présidence du recteur, auront à opérer eux-mêmes ce classement, proposant, corrigeant les compositions d'examen, et décidant du succès ou de l'échec des candidats, après les avoir personnellement interrogés en présence de leur régent. Le 1^er^ mai, toute l'école doit se réunir au temple de Saint-Pierre, « *tota schola in S. Petri fanum convenito.* » Et après que le recteur, entouré du corps des ministres et des professeurs, du principal et des régents, aura fait donner lecture des *Leges Academiæ* et en aura brièvement recommandé l'observance, les deux plus méritants de chaque classe seront présentés au seigneur syndic ou conseiller

présent et en recevront « quelque petite estreine », *præmiolum*.

Cette cérémonie solennelle des *Promotions*, à la fois académique et religieuse, qui va se répéter d'année en année, pendant trois siècles, et qui survivra même à l'œuvre scolaire de Calvin, était le signe extérieur le plus propre à en rendre visible et à en rappeler à tous les caractères essentiels.

Si l'homme qui a édifié l'école de Genève a eu devant les yeux le plan de celle de Strasbourg, tel qu'on peut le retrouver, soit dans ses divers règlements, soit dans le traité fameux, *De literarum ludis recte aperiendis* (1), et sans doute aussi celui qui fut tracé à deux reprises pour le collège de Nîmes (2), il n'a cependant copié ni Jean Sturm, ni Claude Baduel. S'il a emprunté, comme eux et à leur suite, à l'ordre du gymnase de Saint-Jérôme, l'enchaînement des classes, leur subdivision en décuries et leurs moniteurs, les promotions annuelles, les prix, le caractère préparatoire de l'enseignement secondaire conduisant par degrés aux cours publics, il a placé dans le champ de cet enseignement, à côté et au même titre que l'étude du latin, celle du grec, il a donné aux programmes un tour moins rhétorique, exempt de toute *cicéromanie*. En outre, sa loi scolaire, quoique procédant des mêmes principes, se distingue de toutes celles qui l'ont précédée, non seulement par le rôle prépondérant qu'elle attribue à l'autorité ecclésiastique dans le domaine de l'instruction publique, mais en sa forme même, par un souci de la précision des termes, par une netteté de formules, de libellé, par un ton d'autorité, qui trahissent la plume d'un jurisconsulte. On ne peut en douter, cette plume est celle de Calvin lui-même.

C'était là l'opinion généralement acceptée, sur la foi d'une tradition constante, lorsque le professeur Berthault a soutenu le contraire, d'abord dans une thèse latine, devant la Faculté des lettres de Paris, puis dans une étude en français : *Mathurin Cordier et l'enseignement chez les premiers Calvinistes* (3). Il a fait école. Son hypothèse est reproduite par M. Bourchenin, dans son livre sur les académies protestantes, comme un théorème absolument démontré (4). Selon M. Berthault, le soin d'organiser

(1) V. plus haut, p. 11. Ce traité venait d'être réimprimé chez les frères Rihel, en une édition revue et augmentée par l'auteur (Strasbourg, 1557, in-8°).

(2) *De collegio et Universitate Nemausensi;* Lyon, 1540, *Cf.* plus haut, p. 9 ss. Comparer particulièrement, dans ce dernier prospectus, l'article relatif au *Principal* avec la disposition correspondante des *Leges* de Genève.

(3) Paris, 1876. La thèse est de l'année précédente. Elle porte ce titre : *De Mathurino Corderio et creatis apud Protestantes litterarum studiis.*

(4) *Étude sur les académies protestantes en France au XVI*e *et au XVII*e *siècles ;* Paris, 1882, p. 62.

l'instruction publique à Genève fut confié à Théodore de Bèze et à Mathurin Cordier, revenu de Lausanne avec ses compatriotes bannis. « Accablé de travail, dit-il, occupé sans cesse à méditer des sermons, à écrire des lettres, à composer des livres, à fonder son Église en Europe et à diriger le gouvernement de Genève, Calvin ne pouvait s'occuper des études par lui-même; du moins aucun passage de ses livres ou de ses lettres n'a rapport à cette question. » Les lois de l'Académie ne sauraient être attribuées à un homme qui avait si peu le loisir « de composer des morceaux de ce genre ». « Il est probable que Théodore de Bèze et Mathurin Cordier se partagèrent la besogne; le premier, qui était un poète et un littérateur, s'occupa de l'enseignement supérieur et de l'Académie; le second, qui était surtout connu comme linguiste, rédigea le programme de l'enseignement secondaire et organisa le collège. Le premier fut nommé recteur de l'académie, et tout porte à croire que le second fut nommé *ludimagister* ou principal du collège ».

En dehors de l'argument ci-dessus, touchant le peu de loisir de Calvin, M. Berthault invoque, à l'appui de sa thèse, diverses considérations assez peu concluantes relatives à Cordier, telles que l'estime et la reconnaissance bien connues du réformateur pour son ancien maître, la supposition qu'on le nomma professeur honoraire, l'observation que l'introduction aux *Leges*, qui donne le nom de tous les professeurs et régents, ne parle pas de Mathurin Cordier et n'aurait pas désigné nominativement le principal, d'où l'on doit inférer « que le principal du collège fut aussi l'auteur des lois, et que sa modestie l'empêcha de se nommer», la remarque que les lois, « écrites en latin, furent, selon la coutume constante de Cordier, traduites en français », etc. (1).

M. Berthault s'est laissé abuser par des souvenirs de 1542. Si Calvin, à cette époque, avait eu l'idée de faire appel, pour la seconde fois déjà, au concours de son vieux maître, en 1559 il n'en était plus temps. On ne doit pas oublier que le « bonhomme Corderius », comme on l'appelait, était né sous Louis XI, et qu'il était entré dans sa quatre-vingtième année. Depuis 1557, il avait résigné ses fonctions de principal, à Lausanne, à cause de son grand âge, et il n'était venu à Genève que pour y achever en paix une longue et laborieuse carrière. En considération de ses services passés et pour justifier une sorte de pension de retraite, il fut adjoint provisoirement au régent de cinquième et reçut, par grande faveur,

(1) *Mathurin Cordier*, p. 35-37.

dans l'un des bâtiments du collège, une petite chambre, « où il y avoit un fornet », dit le secrétaire du Conseil, et dans laquelle il eut assez chaud pour relire, aux heures matinales, avant de le donner à l'imprimeur, le manuscrit longtemps négligé de ses *Colloques* (1).

Le premier principal fut Jean Barbier, régent de troisième, qui avait été le dernier directeur du collège de Rive, que le nouveau collège remplaçait. M. Berthault aurait pu, en y regardant de plus près, le trouver désigné dans le préambule des *Leges* comme revêtu de cette nouvelle charge, sous le titre hellénisé de *gymnasiarcha*.

Quant à l'affirmation que Calvin ne pouvait trouver le temps de donner ses soins à la réforme des études ou que, du moins, aucun passage de ses écrits n'en fait mention, on a vu, par ce qui précède, ce qu'il faut en penser. Calvin était accablé de besogne, c'est incontestable, et même harcelé par trois ou quatre maladies graves ; mais il est incontestable aussi qu'il était doué d'une force de volonté et d'une puissance de travail presque surhumaines et qu'il mit au premier rang de ses préoccupations la fondation et l'organisation de l'école, à laquelle la postérité, en toute justice, a donné son nom.

INAUGURATION DE « L'UNIVERSITÉ ET COLLÈGE » DE GENÈVE, LE 5 JUIN 1559

Les lois scolaires ne furent soumises ni au Conseil des Deux-Cents, ni au Conseil général des citoyens. Par contre, elles furent l'objet d'une promulgation solennelle au temple de Saint-Pierre. Le 5 juin, en présence des quatre seigneurs syndics Henri Aubert, Jehan Porral, Jehan-François Bernard et Barthélemy Lect, de plusieurs conseillers, des ministres, professeurs et régents et d'une nombreuse assistance de gens de lettres et d'escoliers, Calvin monta en chaire et, annonçant l'institution de l'Académie, invita l'assemblée à joindre ses prières à la sienne. Puis, sur l'ordre des syndics, le secrétaire du Conseil (*archigrammateus*), Michel Roset donna lecture, en français, des lois et statuts du collège, ainsi que de la confession de foi exigée des écoliers et du serment que

(1) 13 octobre 1559. « Mathurin Cordier, ancien maître d'escole, a présenté supplication, narrant comme Dieu luy a fait la grâce de le faire venir vivre et mourir icy en l'Eglise de Dieu, suppliant luy assigner quelque logis à Rive pour y demeurer. Arresté que Messieurs ayans charge du Collège advisent de lui trouver logis propre. » (Reg. du Conseil, cité par Roget, *Histoire du peuple de Genève*, V, 242.)

devaient prêter le recteur et tous ceux qui enseignaient dans l'une ou l'autre des sections de l'école. Après quoi il proclama l'élévation au rectorat de Théodore de Bèze, élu par les ministres et confirmé par la Seigneurie. Celui-ci alors, sur l'invitation du syndic Aubert, lut un discours inaugural écrit en latin. Le thème en était l'origine, l'utilité et la dignité des études, la conclusion, non moins topique, un appel éloquent aux écoliers et une exhortation à se souvenir de cette parole de Platon : « Tout savoir qui éloigne de la vertu et de la justice relève de l'habileté plus que de la sagesse. » — « Vous n'êtes pas venus en ce lieu », dit en achevant sa harangue le premier recteur de l'Académie de Genève à ceux qui allaient être ses premiers étudiants, « comme jadis la plupart des Grecs, qui s'en allaient aux spectacles de leurs gymnases pour y assister à des jeux éphémères. Mais, instruits dans la vraie religion et dans la connaissance des bonnes lettres, vous êtes venus afin de pouvoir travailler à la gloire de Dieu, de devenir un jour le soutien de vos proches et de faire honneur à votre patrie. Souvenez-vous toujours que vous êtes des soldats et que vous aurez à rendre compte à votre chef suprême de cette sainte mission (1). »

Après Théodore de Bèze, Calvin reprit la parole, et brièvement, selon sa coutume, rappela que la fondation de l'école était avant tout l'œuvre de Dieu, exhortant tous les étudiants à en rendre grâces. Il loua ensuite, comme il convenait, la bonne volonté du Sénat et, se tournant vers les conseillers présents, leur témoigna la reconnaissance de l'Académie, les exhortant à ne point se départir de leur pieuse entreprise. Il eut un mot de remerciement pour l'assistance distinguée qui se pressait dans Saint-Pierre, une parole d'encouragement pour les maîtres qui allaient entreprendre une tâche, grosse de responsabilités ; puis, terminant la cérémonie comme il l'avait commencée, par une prière, il congédia l'assemblée.

L'académie fondée, il s'agissait de la faire connaître au loin, dans le monde protestant. Bèze se chargea de publier les *Leges* et d'y joindre une préface, contenant son discours rectoral et le compte rendu de l'inauguration. Le 26 juin, il demandait à Messieurs l'autorisation nécessaire (2). La brochure, comprenant les deux rédactions, en latin et en français, sortit bientôt des presses

(1) *Leges Academiæ*, préface.

(2) « *Theodore de Beze recteur.* Sus ce que de sa part jay proposé à Messieurs quil désireroit faire imprimer les status du college, avec la Confession de foy, ce quil a suplié luy permettre, a esté arresté qu'on le permette, et quil en baille à chascun de seans ung. » (Reg. Conseil, 26 juin 1559. — Extrait donné à la suite de la réimpression de 1859.)

de Robert Estienne. Ce fut l'une des dernières publications qui purent porter le nom du grand imprimeur (1).

Tandis que la version française, destinée au public genevois, est introduite simplement par un court procès-verbal de Michel Roset, le texte latin est précédé de la préface détaillée de Théodore de Bèze. On reconnaît facilement dans ce morceau la plume de l'ancien professeur de Lausanne, beaucoup plus porté aux hellénismes que le rédacteur du texte même des statuts. C'est Bèze qui qualifia d'*archigrammateus* le secrétaire du Conseil, Michel Roset, et de *gymnasiarcha*, selon l'usage de Bordeaux et de Lausanne, le principal du collège que Calvin, comme Baduel, avait appelé *ludimagister*.

Pierre Martyr, qui fut un des premiers auxquels fut portée la brochure, en accusa réception au nouveau recteur en ces termes :

« Je désirais te remercier autrement du livret que Lælius (2) m'a remis en ton nom, et dans lequel tu as présenté, avec cette élégance dont tu as le secret, les lois de l'école que vous venez d'instituer. Je te félicite avec admiration de l'académie que vous avez dressée au sein de votre Église et de votre cité, et je prie Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, le suppliant de permettre qu'elle voie s'augmenter chaque jour l'étendue de ses ressources, et qu'elle devienne, selon votre espoir, féconde en hommes pour le service de la religion et de l'État. Certes vous ne pouviez rien imaginer de plus utile, surtout dans le temps où nous vivons. Que Dieu soit loué, qui vous a maintenus debouts, au travers de tant de périls, et si vaillants que vous pensiez à porter son nom plus haut et plus loin que tant d'autres qui, ne prenant conseil que de leur sécurité et soin que de leur repos, se dispersent de tous côtés et s'écoulent. Dieu, nous n'en doutons pas, aura soin de son œuvre, et ce que vous avez commencé par une inspiration si excellente non seulement sera maintenu par sa protection, mais encore aura cette fortune de recevoir des accessions de plus en plus nombreuses et importantes. C'est ce que j'espère avec tous les gens de bien. Les vôtres ne pouvaient mieux pourvoir le nouveau gymnase qu'en te plaçant à sa tête comme recteur et modérateur. Tu dirigeras toutes choses de telle sorte,

(1) Robert Estienne mourut le 5 septembre 1559. L' « Ordre du Collège » et les *Leges Academiæ Genevensis* ont été réimprimés, à l'occasion du troisième jubilé séculaire de la fondation de l'Académie, par les soins du professeur Charles Le Fort (in-4, Genève, — Jules Guillaume Fick, — 1859).

(2) Lelio Socin. *Cf.* Pierre Martyr (*Vermiglius*) à Calvin. Zurich, 26 septembre 1559. (*Calv. op. XVII*, 648.) Lelio Socin avait passé à Genève au retour d'un voyage en Italie. (Voir E. Burnat, *Lelio Socin* (thèse) ; Vevey, 1894, p. 77 s.)

selon la sagesse et l'entente des affaires que Dieu t'a départies, qu'en dehors des fondations que tu auras jetées, on ne pourra en aucune conjoncture édifier quoi que ce soit de solide, de correct et de juste. Quant à moi, s'il ne m'a pas été loisible de faire autre chose (1), je donnerai à ceux qui courent dans le stade avec énergie et courage, sur le vrai chemin, non pas les battements alourdis d'une main mourante, mais des applaudissements bien vivants et qu'on entendra au loin (Zurich, 4 oct. 1559) (2). »

A Berne, on ne fut pas si enthousiaste qu'à Zurich. Le pasteur Haller, qui venait sans doute de recevoir, lui aussi, le livret de Bèze, écrit à Bullinger, quelques jours plus tard, le 8 octobre :

« Les Genevois fondent une académie. Ce sera pour les leurs seulement, car il est peu probable qu'avec la cherté des vivres qui règne là-bas et l'incertitude de la situation cette académie soit fréquentée (3). »

Le souvenir de la machination attribuée aux Genevois, dans l'affaire de Lausanne, devait, hélas! longtemps défier les années.

La jeune école n'en dément pas moins le pronostic de Jean Haller. Les petites classes regorgèrent d'élèves dès leur ouverture. La septième seule en eut 280. Il fallut bien vite la dédoubler (4). Dans la *Schola publica*, pendant les trois premières années, 162 étudiants donnèrent leur nom au recteur et signèrent la confession de foi. Presque tous venaient de l'étranger (5).

Le but immédiat de Calvin, en instituant les cours supérieurs de son académie, était évidemment de créer un séminaire théologique et aussi, en une certaine mesure, pédagogique. De tous les pays de langue française où se formaient des communautés protestantes, on s'adressait à Genève pour obtenir des pasteurs, souvent on demandait de même des précepteurs. Le contingent à fournir allait croissant chaque année. Il fallait à tout prix, et sans plus tarder, assurer le recrutement régulier de cette milice de la foi réformée. Le fondateur de l'école genevoise voulait y pourvoir. Peut-être eût-ce été là le terme de sa pensée, si l'homme qu'il s'était associé en cette entreprise ne l'eût engagé à en élargir le

(1) Allusion à un appel que Calvin lui avait adressé, en 1557, et qu'il avait été obligé de décliner.

(2) *Calv. op. XVII*, 653 s. — *Cf. ibid.*, 648, la lettre à Calvin déjà citée.

(3) *Calv. op. XVII*, 659.

(4) Reg. du Conseil, 27 juillet 1559 (Roget, *l. c. V*, 241).

(5) Voir le *Livre du Recteur*. Genève, Fick, 1860, p. 1-6. On verra plus loin que ce nombre de 162 ne peut être pris comme représentant la totalité des étudiants qui ont suivi les cours. En 1564, une lettre de Bèze à Bullinger en accuse 300, ce qui, pour l'époque, est un gros chiffre.

cadre, au moins dans ses prévisions pour l'avenir. Bèze espérait, et il fit partager cet espoir à son maître, qu'avec le temps une université, comprenant les quatre facultés, véritable *studium generale* huguenot, sortirait de l'organisme incomplet dont on devait, faute de ressources, se contenter au début. L'écho de cette ambition nous a été conservé à la fin de la préface des *Leges*. Après avoir, comme en un post-scriptum à cette lettre circulaire, mentionné la date de l'ouverture des leçons et en avoir résumé le tableau en quelques lignes, le premier recteur ajoute, en posant la plume : « Si, comme nous l'espérons de sa bonté, Dieu qui a inspiré ces desseins en assure l'heureuse exécution, on songera à achever ce qui a été commencé, soit aussi à ajouter le reste, à savoir l'enseignement du droit et de la médecine. »

Lorsque Lambert Daneau, qui eut le privilège de commencer ses études de théologie sous Calvin, voulut en fixer la mémoire, dans une dédicace qu'il adressa plus tard aux Syndics et Conseil de Genève, il fit de l'école nouvellement fondée ce portrait bien digne de remarque : «... En 1560, je suis venu, le cœur rempli d'enthousiasme, en votre académie, non point parce qu'elle était aux portes de notre France, car il y en avait d'autres, mais parce qu'elle m'offrait la source la plus pure de cette doctrine céleste, qui avait été celle de mon maître, le jurisconsulte martyr, Anne Du Bourg. Je n'ai pas besoin de dire quels furent les maîtres que j'y rencontrai. L'éloge de ceux qui vivent, comme de ceux qui déjà sont morts, est dans toutes les bouches. Je dirai ceci toutefois, librement et sans crainte d'éveiller la jalousie de personne des nôtres, que tant de lumières du monde, tant d'hommes du plus grand mérite et du plus haut renom, dans toutes les branches du savoir, me sont apparus, en cette cité, qu'elle m'a semblé être quelqu'un des marchés les plus riches du commerce littéraire de l'humanité (1). »

Les cours de la *Schola publica*, tels qu'ils furent inaugurés, étaient au nombre de 27 par semaine, répartis comme suit :

Théologie		3
Hébreu	Interprétation du Vieux Testament.	3
	Grammaire hébraïque	5
Grec	Éthique	3
	Interprétation des auteurs	5
Philosophie (*Artes*)	Physique ou mathématique	3
	Dialectique et rhétorique	5

Les cours de théologie étaient donnés par Calvin et par Bèze,

(1) *D. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi liber De Hæresibus, ad Quodvult deum;* Genève, 1578, in-12 (Br. M. 3805 a).

professant à tour de rôle, trois fois la semaine, les lundis, mardis et mercredis de 2 à 3 heures après-midi. Ni l'un ni l'autre ne furent nommés professeurs publics en titre. Ils enseignaient sans rétribution spéciale. C'était un devoir attaché à leurs fonctions pastorales et qu'ils remplissaient parce qu'ils étaient, de toute la Compagnie des ministres, les plus capables de le remplir. Calvin avait toujours enseigné et n'avait pas besoin d'une nomination en forme pour continuer sa tâche. Bèze, élu professeur de grec, puis remplacé dans cette charge, l'avait suppléé, dès son arrivée de Lausanne. Il ne fit que continuer cette suppléance en faisant ses leçons de deux semaines l'une.

Les professeurs titulaires des autres chaires, appelés « Lecteurs public », avaient à donner chacun deux heures de cours les lundis, mardis et jeudis, une heure les mercredis et vendredis. Le samedi après-midi était réservé aux exercices publics des proposants et le premier vendredi du mois aux soutenances de thèses (1). Chaque semaine, le vendredi matin, les professeurs se rendaient à la réunion de la Congrégation et au colloque des ministres qui se tenait ensuite. On peut, d'après les données des *Leges*, reconstruire facilement le tableau suivant des heures de cours (été) :

	Lundi.	Mardi.	Mercredi.	Jeudi.	Vendredi.	Samedi.
6	(Sermon).	(Sermon).	(Sermon).	(Sermon).	(Sermon).	(Sermon).
7	Chevalier.	Chevalier.	Service	Chevalier.	Congrégation.	
8	Bérauld.	Bérauld.	de prières	Bérauld.	Colloque	
9	Tagaut.	Tagaut.	dans toutes les églises.	Tagaut.	des ministres et professeurs.	
10						
11						
12						
1	Chevalier.	Chevalier.	Chevalier.	Chevalier.	Chevalier.	
2	Calvin ou Bèze.	Calvin ou Bèze.	Calvin ou Bèze.			Propositions théologiques.
3	Bérauld.	Bérauld.	Bérauld.	Bérauld.	Bérauld.	
4	Tagaut.	Tagaut.	Tagaut.	Tagaut.	Tagaut	

En hiver, les cours du matin commençaient à huit heures et ceux de l'« après-disner », qu'il fallait pouvoir achever de jour, à midi.

(1) Cf. *Leges*, au titre *De publicis scholasticis*, §§ 2 et 3.

L'horaire ci-contre variait en effet, selon les époques et selon que le sermon ordinaire, qui est toujours resté le point de départ de la journée officielle, avait lieu plus ou moins tôt, soit, en été, à six heures, en hiver, à sept (1).

L'année scolaire commençait au lendemain des promotions, qui avaient lieu, comme on l'a vu, le 1er mai. Les vacances étaient de trois semaines, en automne, à l'époque des vendanges. Les cours se donnèrent d'abord au bâtiment du Collège et dans la salle destinée à la première classe, peu fréquentée, cela est naturel, pendant les années du début. On assigna ensuite aux leçons des professeurs la chapelle de *Notre-Dame-la-Neuve* qu'on s'accoutuma peu à peu à appeler l'*Auditoire* (2).

La rétribution de 280 florins, originairement prévue pour les lecteurs publics, ne pouvait leur suffire longtemps. Ils se plaignaient de l'exiguïté de cette allocation et étaient souvent obligés de recourir à la bienveillance de la Seigneurie pour équilibrer leur budget. En 1562, le traitement des professeurs fut porté à 400 florins, de même que celui des ministres de la ville. Les ressources nécessaires furent demandées à un emprunt et trouvées au dehors, chez les protestants d'Allemagne, particulièrement à la cour de l'électeur palatin, Frédéric III.

Au traitement des professeurs, il faut ajouter le logement gratuit au collège, ou une indemnité équivalente, et la faculté, partagée avec les ministres, de recevoir des étudiants en pension, privilège rehaussé par le caractère de ceux auxquels il appartenait ainsi de droit, et auquel Théodore de Bèze lui-même, jusqu'aux dernières années de sa vie, eut constamment recours. Enfin les professeurs, qui prenaient rang avec les ministres, jouissaient comme eux du titre de *spectable* et des avantages attachés à la qualité de membres de la Compagnie, le second corps de l'État. Ils étaient, plusieurs fois l'an, régalés aux dépens du trésor, et le jour des promotions de l'École, qui, étant l'unique fête publique tolérée par les ordonnances de Calvin, devinrent bientôt la solennité genevoise par excellence, ils avaient la place d'honneur à côté des syndics dans le cortège qui se rendait à Saint-Pierre, puis au « banquet du recteur », dont la Seigneurie faisait les frais.

(1) Voir les *Ordonnances ecclésiastiques* confirmées en 1561 (*Calv. op. X*, 1re partie, p. 99). Outre les prédications ci-dessus, un prêche « de matin » était prévu, trois fois la semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi, à Saint-Pierre, et une fois, le mercredi, à Saint-Gervais. Il avait lieu « avant les susdits sermons ordinaires. »

(2) *Reg. Conseil*, 15 juin 1562.

Outre les noms d'étudiants déjà mentionnés d'après l'album du recteur, il faut signaler dans la première série des signatures, qui va de 1559 à 1562, celles de l'Écossais Pierre Young, le neveu de Scrimger; de Jean des Gallars (*Gallasius*), le fils; de Job Veyrat, de Genève, futur lecteur ès arts; d'Olevianus, de Trèves, l'auteur du catéchisme d'Heidelberg, nommé professeur à l'Université palatine en 1561; de Florent Chrestien, le précepteur d'Henri IV; de Jean Pinaud, le secrétaire de la Compagnie des ministres, élu deux fois recteur, en 1572 et 1574; de Paul Baduel, le fils de Claude, qui sera pasteur comme son père, et député de Bergerac à l'assemblée politique de la Rochelle, en 1588; de Jean-François Salvard, du val d'Aoste, le futur collaborateur de Bèze dans la rédaction de l'*Harmonia* (1); de Conrad Waser, le savant zurichois; de deux Bruxellois, Jean et Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, dont le second devait jouer un rôle si considérable dans le soulèvement des Provinces-Unies, et, on peut l'affirmer avec certitude, de plus d'un martyr de la foi protestante, dont le souvenir s'est perdu ou est destiné à reparaître quelque jour dans l'histoire des premiers temps de la réforme française. Il ne faudrait pas croire cependant, comme on l'a fait, avec l'idée que le *Livre du Recteur*, publié en 1559, a été dès le commencement un véritable registre d'immatriculation, que tous les noms de ceux qui ont suivi les cours des premiers professeurs de l'Académie de Genève doivent se retrouver sur ses feuillets. Ce registre était primitivement destiné à recevoir les adhésions formelles soit aux statuts de l'école, soit, plus particulièrement, à la confession de foi de l'Église genevoise. Il s'ouvre par la signature de Bèze, « scholæ rector », suivie de celles des lecteurs, au-dessous de cette déclaration significative : « *Subscripsimus genevensis Academiæ legibus ac nominatim genevensis Ecclesiæ confessioni.* » Il est avéré que bon nombre de ceux qui ont suivi les cours, absolument gratuits à l'origine, ne signèrent pas la confession de foi, très étroite, qui était annexée aux *Leges*, ceci dès les premières années de l'École. Un exemple remarquable est celui de Thomas Bodley, le célèbre fondateur de la Bibliothèque universitaire d'Oxford, dont le nom ne se trouve nulle part dans le livre du recteur, et qui cependant, il l'affirme lui-même dans son autobiographie, suivit, en 1559, les cours de

(1) « *Jo. Franciscus Salluardus Salassus Vallis augustanus* ». (*Livre du recteur*, p. 5.) Les éditeurs ont lu *Galluardus*. C'est par erreur, comme l'a démontré M. le professeur Bernus, dans une lettre qui est un véritable et précieux article de biographie. (*Bull. du Prot. franç.*, XXXVI, 498, ss.)

Chevalier, de Bérauld, de Bèze et de Calvin (1). Un autre exemple, également probant, est celui du théologien Lambert Daneau, qui rappelle, comme on l'a vu dans la dédicace d'un de ses ouvrages, son arrivée et ses études à l'Académie de Genève, en l'année 1560, et qui n'a pas inscrit sa signature à côté de celle de ses camarades. On peut en dire autant de Jacques Kyrkcaldy, venu de l'université écossaise de Saint-Andrews, en 1561, et recommandé par Goodman à Calvin (2). D'après un témoignage souvent cité et qu'il n'y a pas de raison de révoquer en doute, si l'on n'y cherche pas autre chose que ce qu'il contient, les leçons de ce dernier réunissaient plus de mille auditeurs (3).

Au moment de la mort du réformateur, l'école comptait 1 200 élèves dans les classes et 300 étudiants. L'avenir semblait assuré. C'est ce que Bèze mandait à Bullinger, le 4 mai 1564, en ces termes : « Aux promotions des calendes de mai, nous avons compté près de douze cents écoliers dans la *Schola privata*, et environ trois cents dans la *Schola publica*. Leur nombre s'accroît tous les jours tellement qu'il me paraît que Dieu, ainsi qu'il l'a fait jusqu'ici, veut grandir l'assemblée des siens, sous les yeux de Satan, et malgré le reste du monde conjuré contre nous. Dût-il en être autrement, nous serions sûrs de vivre, quand même il nous faudrait mourir. Car nous avons maintenant la certitude que si cette cité doit tomber, sa chute retentira dans les pays voisins et sera un désastre, même pour ceux qui n'en ont pas la moindre idée. Ce serait la ruine de la liberté (4). »

(1) *The life of Sir Thomas Bodley, the honourable founder of the Publique Library in the University of Oxford. Written by himself;* Oxford, 1647, p. 2.

(2) Voir la lettre de Goodman à Calvin, du 13 février 1561, et la réponse de Calvin, du 23 avril. (*Calv. op.*, XVIII, 365 et 435 s.) Cf. *ibid.*, XXI, 747 :

« ... [*Nom omis*] *escossois*. M. Calvin atteste que le dit Escossois est venu icy pour estudier, comme le comte d'Aran et des ministres luy ont escript. Arrêté qu'il sera receu. » (Extrait du Reg. du Conseil, 21 avril 1561.)

(3) Voir une lettre du ministre Jean de Beaulieu à Farel, datée de Genève, le 3 octobre 1561 (*Calv. op.*, XIX, 10). Mark Pattison, dans son étude sur Casaubon, croit pouvoir contredire l'assertion très précise de cette lettre, qu'il regarde à tort comme anonyme. Il y oppose le nombre des signatures relevées dans le livre du recteur. (*Isaac Casaubon;* 2e éd. Oxford, 1892, p. 15.)

(4) 4 mai [1564] : « Calendis Maii in publicis promotionibus studiosos circiter mille ducentos privatæ scholæ numeravimus, publicæ ad trecentos; et quotidie augescit numerus, ut mihi verissimile sit Deum, sicut adhuc fecit, mirabiliter porro in oculis Satanæ hunc suorum cœtum conservaturum, etiam si reliquus orbis adversus nos conjurarit. Quod si aliter inciderit, vivemus etiam mortui, et certi hujus urbis exitium, si contigerit, in vicinarum omnium regionum, quæ nihil minus cogitant, ruinam et destructionem publicæ libertatis redundabit. »

Deux ans après, le nombre total des écoliers de tout âge montait à deux mille : « Nudius tertius recensuimus ad duo scholasticorum millia in nostræ scholæ promotionibus. Precare Deum ut his principiis, frustra ringente Satana, benedicat. » *Beza Bull.*, 6 Junii 1566. (Mss. de la Bibliothèque publique de Genève.)

LES PREMIERS PROFESSEURS

Chevalier. — Le plus réputé des lecteurs publics était l'hébraïsant Antoine-Raoul Chevalier, de Vire, en Normandie, *Cevallerius*, de son nom latin. Disciple de Vatable, de Paul Fagius et de Tremellius, son beau-père, il avait suppléé ce dernier, pendant un certain temps, à Cambridge, enseignant l'hébreu à ses côtés. Sous le règne d'Édouard VI, il avait été choisi comme précepteur français de la princesse qui devait devenir la reine Élisabeth. A l'avènement de Marie et de la réaction catholique, il s'était enfui sur le continent et s'était réfugié à Lausanne où Messieurs de Berne lui avaient accordé une petite pension. On l'avait ensuite nommé à un poste de pasteur à Montreux et enfin à Lausanne même. Cette dernière nomination, faite au moment de l'exode des ministres et professeurs français, n'avait pu être acceptée par lui, et il avait préféré suivre ses compatriotes à Genève. Il devait retourner plus tard en Angleterre et occuper la chaire d'hébreu à l'université de Cambridge. Un helléniste et un hébraïsant distingué, Hugh Broughton, a laissé de son enseignement ce témoignage flatteur: « C'était un homme extrêmement instruit. Pour les classiques, il était réputé ne le céder à nul autre dans le royaume. En hébreu, il enseignait avec une telle méthode qu'on pouvait apprendre plus, de lui, en un mois, que de beaucoup d'autres, en dix ans (1). »

A Genève, où il professa de 1559 à 1566, son programme exigeait qu'il interprétât les livres de l'Ancien Testament, après les sermons du matin, trois fois la semaine. Trois heures y étaient consacrées (2). Ces leçons d'exégèse biblique, fixées de suite après le culte, remontaient évidemment à l'enseignement donné autrefois par Farel, avec l'aide du « Lecteur en Ébrieu », du collège de Rive et correspondaient, comme déjà cet enseignement, aux

(1) C. H. Cooper, *Athenæ Cantabrigienses*, Cambridge, 1858, I, 306. On trouvera, sur Ant. R. Chevalier, un article étendu, dans la belle collection des biographies anglaises, *Dictionary of National Biography*, qui est en cours de publication, à Londres, sous l'habile direction de M. Sydney Lee, article qu'il faut corriger et compléter, quant au séjour dans le pays de Vaud (1554-1559), par H. Vuilleumier, *les Hébraïsants vaudois*, Lausanne. 1891, p. 20. Voir également F. de Schickler, *les Églises du refuge en Angleterre*. Paris, 1892, I, 13, 58, 148 s., 173, 176, III, 84.

(2) Non pas six, comme l'a cru Cellérier (*Esquisse d'une histoire abrégée de l'Académie*, Genève, 1872, p. 5), sur une erreur d'interprétation des mots *binis horis* qu'on trouve dans le texte des *Leges*, au second alinéa du titre *De publicis professoribus*.

trois leçons que Calvin faisait l'après-midi sur le Nouveau Testament. Les cinq autres heures du cours étaient attribuées à l'étude des éléments de la langue.

Bérauld. — Le professeur de grec, François Bérauld, d'Orléans, était le fils du fameux Nicolas Bérauld, précepteur des Coligny et ami d'Érasme. Venu de Montbéliard, où il était principal du collège, on le trouve, à partir de 1555, installé à Lausanne comme maître de pension (1). Il y succéda, nous l'avons dit, à Cordier, en 1557, dans ses fonctions de gymnasiarque. Genève devait le retenir trois ans. C'était le terme minimum d'un engagement de professeur et cependant c'est quelque chose dans une carrière aussi mouvementée que la sienne. François Bérauld était tout ensemble un pédagogue et un helléniste de mérite et d'humeur voyageuse, qui devait rentrer dans sa ville natale, en 1562, pour y ouvrir des cours de grec, sur la demande de l'église d'Orléans (2) ; il devint ensuite principal, pour la troisième fois, à Montargis, puis postula et obtint en 1571, la chaire de grec que Jeanne d'Albret fondait à la Rochelle (3).

Son enseignement, à Genève, comprenait trois heures de philosophie morale, présentée sous forme de commentaire d'Aristote, de Platon, de Plutarque ou de quelque auteur chrétien et cinq heures d'interprétation des poètes, orateurs ou historiens, « choisis des plus purs ». On peut juger de l'intérêt des leçons de François Bérauld par ce fait que, lorsqu'il demanda son congé à la Seigneurie, pour aller professer à Orléans, plusieurs de ses élèves se décidèrent à le suivre (4).

Tagaut. — Le troisième lecteur public, Jean Tagaut, avait le titre de *professor artium*. C'est le moins connu. Né à Paris et fils du célèbre chirurgien Jean Tagaut, d'Amiens, qui avait donné

(1) Communication de M. le professeur Vuilleumier, de Lausanne.

(2) Voir une lettre de Sureau du Rosier à Calvin, du 1 mars 1562. (*Calv. op.*, XIX, 313).

(3) Lettres patentes du 13 août 1571, reproduites dans le *Bulletin hist. et litt. du Protestantisme français*, t. XXXIX, 20 ss.

(4) « *François Berald*, bourgeois, a requis lui obtroyer congé pour se retirer en France. Sus ce, estant ouy le rapport qui a esté fait que, non content de se retirer, il tasche encore de mener avec lui plusieurs escoliers, comme de fait il en a gagné quelques uns, a esté arresté qu'on luy obtroye congé de se pouvoir retirer, le retenant tousjours au nombre des bourgeois, le renvoyant du reste à Mons^r Calvin pour ouyr de luy le bon vouloir de Messieurs. » (Reg. Conseil, 17 mars 1562.)

Voir, pour la biographie de François Bérauld, outre les anciens recueils : Bayle, Colomiès, etc., l'article de la 2^e édition de la *France protestante* (annoté par Vuilleumier), II, 300 et consulter le *Bulletin*, déjà cité, t. IV, 15 s., 583, 586, 595, VIII, 73, XXXIX, 19, 21.

autrefois ses soins à Calvin, il paraît s'être réfugié à Genève pour cause de religion, peu après Théodore de Bèze, dont il fut l'ami très intime et qui sans doute l'avait rencontré dans la capitale, pendant le temps de ses études.

On trouve, dans la première édition latine du Martyrologe de Crespin, publiée en 1556, un poème de lui, sorte d'introduction en vers, à la fois éloge des martyrs et imprécation contre Rome. La même année, deux postes de pasteur étant devenus vacants, Baduel fut élu au premier. Il était l'auteur de la traduction qui venait de paraître. Le second fut proposé à Tagaut. Il déclina l'offre, à la surprise de Calvin et de ses collègues qui l'eussent volontiers élu membre de leur Compagnie (1). C'était un savant, bon poète à ses heures, très estimé de ses amis, mais qui, on n'en peut douter, ne se sentait aucune vocation ecclésiastique. Le ministère de la Parole était, en 1556, une des premières charges de la cité, presque une magistrature. On n'était point accoutumé à le voir refuser par ceux qui pouvaient y prétendre.

Quelques mois plus tard, Viret et, sans doute, Bèze obtenaient de Messieurs de Berne la nomination de Tagaut à la chaire de philosophie de Lausanne (2). Sous le titre de lecteur ès arts, il enseigna dans cette chaire les mathématiques, avec succès, comme on est en droit de le conclure d'une lettre adressée par un de ses élèves à Calvin, en 1558. Le jeune homme supplie le réformateur d'intervenir auprès d'un père inflexible qui, voulant faire de lui le précepteur de ses jeunes frères, le rappelle à Genève et va le priver de la sorte des leçons de Tagaut (3). Cet étudiant, qui signait en latin : *Claudius Textor*, put bientôt entendre les leçons de son maître préféré, à Genève même, et sans faillir à son devoir d'aîné de famille. Il s'inscrivit avec enthousiasme au registre du recteur (4). Un de ses condisciples genevois, dont le nom n'est pas loin du sien, Michel Varro, futur secrétaire d'État et syndic, devait faire honneur à ce maître, en publiant plus tard un traité sur le mouvement, où l'on a vu, peut-être avec un peu de bonne volonté, un acheminement aux découvertes de Galilée, de Kepler et de Newton (5).

(1) Voir une lettre de Calvin à Viret (*Calv. op.*, XVI, 85).

(2) « De *Tagotio* præfectus nobiscum consentit. » (Viret à Calvin, 9 janvier 1557 in *Calv. op.*, XVI, 382.)

(3) *Calv. op.*, XVII, 25 s.

(4) Voir la liste des premiers étudiants de Genève (*Livre du Recteur*, p. 1-6). Claudius Textor, fils de Benoit *Textor* (Tissier), médecin de Calvin, devint dans la suite professeur et inaugura l'enseignement de la langue française à Wittemberg.

(5) *M. Varronis Genevensis J. C. et Cos. ord. De motu tractatus;* in-4, Ge-

On se souvient que Calvin, à l'exemple d'Érasme, à Louvain, et de Guillaume Budé, à Paris, avait eu primitivement en vue trois chaires de langues anciennes. Il est probable que la personnalité de Tagaut et la nature de l'enseignement qu'il avait donné à Lausanne, ont été pour quelque chose dans la transformation en chaire des arts de ce qui eût été, sans lui, une chaire d'éloquence latine, surtout consacrée à l'enseignement de la dialectique et de la rhétorique cicéroniennes. Le champ d'études, imposé par les *Leges* au *professor artium*, comprenait la physique, qu'on étudiait dans Aristote, et la dialectique, selon les préceptes de Cicéron, tirés du *De oratore* ou de quelqu'une de ses harangues. Lorsque Tagaut fut nommé à la chaire, il fut convenu que les mathématiques entreraient dans le programme (1). C'est pourquoi on les trouve mentionnées spécialement dans le tableau résumé des cours, ajouté par Théodore de Bèze à sa préface (2).

Sous ce nom commun de « mathématiques », nous le savons par le programme de Lausanne, on enseignait l'arithmétique, la géométrie d'Euclide, la géographie d'après Glaréan et l'astronomie d'après Proclus ou Jean de Sacro Bosco. On peut donc dire que l'enseignement des sciences proprement dites, ou du moins de ce qui en tenait lieu au XVI^e^ siècle, a été inauguré à Genève, dès la fondation de l'Académie, par le premier titulaire de la chaire des arts. Malheureusement Tagaut fut emporté par une épidémie, dès la fin de 1560 (3).

Publications inaugurales. — Sitôt installés, les premiers professeurs de l'Académie de Genève songèrent tous à publier quelque œuvre qui lui fît honneur. Le livre de Chevalier, commencé dès longtemps et auquel il avait travaillé à Lausanne, pendant qu'il était pensionné par Messieurs de Berne, était tout prêt. Présenté en manuscrit au Petit Conseil, le 31 juillet 1559, il fut imprimé de suite par Jean Crespin et parut avec la date de 1560. C'était une grammaire hébraïque. Prémices à la fois de sa plume et de l'école en laquelle il venait d'être appelé à enseigner, l'ouvrage fut dédié

nève, 1584. On trouve une analyse de cet ouvrage rarissime, que possède la Bibliothèque publique de Genève, dans Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, II, 32 ss.

(1) Voir plus haut le procès-verbal de l'élection par le collège des ministres.

(2) « Habentur autem omnino, si quis Academiae leges recte expendat, singulis hebdomadibus in publica quidem Schola lectiones... tres in physicis, *vel mathematicis*, quinque in dialecticis vel rhetoricis. »

(3) Il n'a encore été publié sur Tagaut qu'un article très court, dans la première édition de la *France protestante*, et quelques notes éparses dans le *Bulletin du Protestantisme*, qu'on trouvera aux tomes IV, 15-16, XXIII, 407, XXIX, 278 et XXXVIII, 144.

par l'auteur au recteur, Théodore de Bèze, et orné d'épigraphes grecques et latines par ses collègues Bérauld et Tagaut. Il portait le titre de *Rudimenta hebraicæ linguæ* (1).

Depuis que Reuchlin avait rajeuni les études hébraïques et ouvert la voie aux travaux d'exégèse sur l'Ancien Testament, Sébastien Münster, Xantès Pagnini, Jean van den Campen avaient élaboré des grammaires; mais aucune, paraît-il, n'avait entièrement satisfait les savants. Celle de Chevalier, méthodique et d'une clarté toute française, eut cet honneur. Elle fut rééditée sept fois dans l'espace de trente ans.

Bérauld, à son tour, publia son livre. Ce fut une version latine d'Appien d'Alexandrie, les campagnes des Romains en Espagne et la guerre contre Annibal (2). Cette traduction, dédiée par l'auteur à son premier maître, Guillaume Chrestien, nouvellement élu au Collège des médecins du Roi, fut reproduite par Henri Estienne dans sa grande édition d'Appien, en 1592. Elle fut préférée à celle qu'avait faite le célèbre humaniste italien Cœlio Secundo Curione. « De même que j'ai été le premier à éditer ces deux livres, rapportés par moi d'Italie », dit, dans sa préface, l'imprimeur humaniste, « j'ai aussi été le premier à les faire traduire en latin, et j'ai trouvé pour cette tâche un homme qui n'est pas médiocrement versé dans la langue grecque, François Bérauld, d'Orléans. J'ai préféré sa traduction, même pour les guerres d'Espagne, à celle que Cœlius Secundus Curio a mise au jour. Quiconque les aura comparées avouera que j'ai eu raison (3). » Sous la plume d'un Henri Estienne, ceci n'était pas un mince éloge pour l'œuvre de Bérauld.

Quant à Jean Tagaut, il composa et confia aux presses de Crespin un poème latin, *Protrepticon ad Hieropolin*, en l'honneur de la ville sainte où les fugitifs de l'Europe trouvaient un asile, poème qui fut dédié au Sénat et au peuple de Genève. Un premier tirage in-8°, qui fut sans doute offert en hommage d'au-

(1) פֶּמַח אֹחֶל מוֹעֵד *Rudimenta hebraicæ linguæ accurata methodo et brevitate conscripta. Eorundem rudimentorum Praxis, quæ vivæ vocis loco esse possit iis qui præceptoris opera destituuntur. Authore Antonio Cevallerio ejus linguæ Professore;* Genève (Crespin), 1560 (Bibliothèque de M. le professeur Bernus, à Lausanne).

(2) *Appiani Alexandrini Hispanica et Annibalica. Latine nunc primum edita ex Francisci Beraldi linguæ Græcæ professoris doctissimi interpretatione.* Genève (H. Estienne), 1560. (Br. M. 584.a.3.)

(3) Ἀππιανου Ἀλεξανδρεως Ρωμαικα. *Appiani Alexandrini Rom. Historiarum, Punica, sive Carthaginiensis Syriaca, Parthica, Mithridatica, Iberica, Annibalica, Celticæ et Illyricæ fragmenta quædam. Item De bellis civilibus libri V,* in-fol. 1592 (Br. M. 671, l. 7.)

teur aux conseillers et qui est mentionné par Senebier, comme portant la date de 1559, a échappé jusqu'ici aux recherches plus récentes des bibliophiles. La pièce était destinée à paraître, pour le grand public, l'année suivante, en tête de la seconde édition latine du fameux Martyrologe de Crespin auquel Tagaut avait déjà précédemment collaboré (1). Il y annexa, pour être publiée sous le même titre courant, une longue invocation également en vers, *Votum Deo optimo max. Servatori consecratum*, laquelle est une recension considérablement augmentée de son poème de 1556 et forme, avec le *Protrepticon* proprement dit, l'introduction aux *Actes des Martyrs*. De l'insertion d'un morceau de ce genre aux feuillets liminaires du livre le plus répandu, après la Bible, chez les réformés du monde latin, on peut conclure qu'on désirait, pour les vers de Tagaut, la publicité la plus étendue. C'est une description enthousiaste de Genève, de la contrée environnante et de ses ressources, une exhortation à venir se fixer sur son territoire fertile, aux eaux abondantes et pures, dans la cité qui maintient courageusement, sous le gouvernement d'un sénat plébéien, sa liberté et les lois qu'elle s'est données :

Urbs ea dives agri, dives fluvioque lacuque
Et populis, gaudens plebeio animosa Senatu
Leges æqua suas, libertatemque tuetur.

C'est un appel aux religionnaires de tous les pays où fermente un projet d'émigration. L'asile déjà choisi par tant de leurs frères doit être leur point de ralliement et la ville continuer de grandir, par le refuge, pour être toujours plus capable de protéger les siens.

.....Ingentem terris ex omnibus undam
Huc gentis profugæ vomit infelix Europa!
En sese huc trepidi per tot discrimina vitæ,
Mortali, unanimes, haud sub pastore receptant:
Crescit et his demum præclara Geneva colonis,
Surgit ut exiguo de fonte ingentibus Ister
Auctus aquis, aut fluminibus centum Albula dives.

Dans son avis au lecteur, l'éditeur Crespin annonçait la pièce de Tagaut en disant : « Il décrit la situation de la ville forte, afin

(1) *Actiones et Monimenta Martyrum eorum qui a Wicleffo et Husso ad nostram hanc ætatem in Germania, Gallia, Britannia, Flandria, Italia, et ipsa demum Hispania, veritatem Evangelicam sanguine suo constanter obsignaverunt;* Genève (Crespin) 1560 (Bibliothèque de la Société du Protestantisme français, Paris). La description la plus complète qui ait été donnée jusqu'à ce jour des innombrables éditions du *Martyrologe* de Jean Crespin se trouve dans le savant ouvrage publié par M. Ferd. Vander Haeghen, pour l'Université de Gand, *Bibliographie des Martyrologes protestants néerlandais;* La Haye, 1890, II, 94-252.

que bons et méchants puissent comprendre combien le privilège que Dieu a donné à Genève, en témoignage de sa volonté, est extraordinaire, soit qu'on se préoccupe du cours passager de cette vie humaine, soit qu'on songe au repos et à l'éternité de celle à venir. »

Le *Protrepticon ad Hieropolin* répondait si parfaitement aux vues de Calvin qu'on pourrait croire qu'il en a suggéré la composition. En tout cas, il a dû en être particulièrement satisfait, et l'insertion dans le Martyrologe eut lieu sans doute à son instigation. Les derniers vers du *Votum*, qui n'ont été reproduits dans aucune des éditions subséquentes, bien que cette seconde partie elle-même l'ait été, contiennent une glorification de sa politique et une allusion transparente à la défaite finale de ses adversaires (1).

La revue des premières publications de l'Académie de Genève ne serait pas complète si l'on n'y mentionnait la plus répandue de toutes, le Nouveau Testament français de Calvin et de Bèze, dont la préface est datée du 10 octobre 1559 (2). Cette traduction, destinée à remplacer la version d'Olivetan et à faire oublier celle de Castellion, a été pendant deux siècles le livre de la réforme française. On en a énuméré d'innombrables éditions, de 1560 à 1588 seulement, sans avoir achevé le compte (3). Il faut ajouter enfin à cette publication une nouvelle édition latine de l'*Institution chrétienne*, faite, comme on peut le lire dans une préface que l'auteur a datée du 1er août, en vue des étudiants en théologie (4).

(1) Haec ego, dum dulces licet intermittere curas,
Montibus in nostris cœlo sub teste canebam
Quo ter felicem me tempore chara tenebat
Hieropolis, ducente Deo, purgata nefandis
Monstrorum tot conciliis, tectaque suorum
Invidia ; instantes lachrymans dum plango ruinas
Labentis patriæ, luctusque et fata meorum :
Et dum quisque bonus, penitus rerum ordine verso,
Omnia jam pessum ruere infelice ruina
Conqueritur, Puerique adeo, lachrymabile Regnum.

On voit, par ce dernier fragment, que la date précise de l'achèvement du poème peut être fixée aux vacances de 1559, alors qu'on était sous le coup des graves nouvelles de France, la mort subite d'Henri II et l'avènement de son jeune fils, François.

(2) *Le Nouveau Testament, c'est-à-dire la nouvelle alliance de Nostre Seigneur Jésus-Christ. Reveu de nouveau et corrigé sur le Grec par l'advis des ministres de Genève*, Genève (H. Estienne), 1560.

(3) *Cf.* O. Douen, *Coup d'œil sur l'histoire du texte de la Bible d'Olivetan* (Revue de Théologie et de Philosophie ; Lausanne, mars et avril 1889, p. 197 ss. 299 ss.).

(4) « Hoc mihi in isto labore propositum fuit, Sacræ Theologiæ candidatos ad divini verbi lectionem ita præparare et instruere, ut et facilem ad eam aditum

Baduel. — Jean Tagaut, nous l'avons dit, n'occupa pas longtemps la chaire qu'il avait inaugurée. Il mourut à la fin de la première année scolaire, le 31 juillet 1560, emporté « à la fleur de son âge » par une de ces épidémies si fréquentes à l'époque, et qu'on appelait la peste, lorsqu'elles présentaient une gravité particulière (1). Claude Baduel, pasteur à Vandœuvres, lui succéda, mais pour le suivre bientôt à son tour dans la tombe (8 sept. 1561). On peut lire dans la correspondance de Calvin que depuis un certain temps déjà il était malade, qu'il se traînait à peine (2). L'ancien recteur de Nîmes, presque septuagénaire, était affaibli par l'âge et les soucis d'une vieillesse qui n'avait pas connu de repos. C'était sans doute la raison qui avait empêché qu'on s'adressât à lui lors de la fondation de l'école. Il n'y entra, l'année suivante, qu'à défaut d'un plus vaillant à mettre en la place à pourvoir. Ce court passage dans une chaire récemment établie n'a pas laissé d'autre trace que le procès-verbal, un peu sec, de sa nomination (3). Il permet néanmoins, et c'est justice, au lendemain de la réalisation du plan si longtemps caressé et mûri par Calvin, de rappeler le souvenir de celui qui avait été le confident et parfois le conseiller de la veille (4).

Scrimger. — Après le Parisien Tagaut et le Nîmois Baduel, la chaire des arts, qu'on se mit à appeler chaire de philosophie, fut occupée par un Écossais, Henry Scrimger, de Dundee. Ayant pris ses grades avec distinction à l'Université de Saint-André (1533 et 1534), il était venu sur le continent poursuivre ses études, à Paris d'abord, à Bourges ensuite. Devenu précepteur, sur la recommandation d'Amyot, dans la famille de l'un des secrétaires des commandements et finances de François Ier, Guillaume Bochetel, puis secrétaire de l'évêque de Rennes, alors ambassadeur de France

habere et inoffenso in ea gradu pergere queant. » *Institutio christianae religionis Johanne Calvino authore;* Genève (Robert Estienne). 1559 (Bibl. publ. de Genève, Bc. 64*).

(1) Voir l'épitaphe composée, pour Tagaut, par Théodore de Bèze (*Theodori Bezae Vezelii Poëmata varia;* in-4, [Genève], 1597, p. 108). « Le dernier de juillet, notre frère Mons. Tagault trespassé au grand regret des frères et au grand dommage de tout le Collège. » (Reg. Comp., août 1560).

(2) *Calv. op.*, XVIII, 214.

(3) « Du 14 nov. 1560. Sur ce que M. Calvin a proposé que ses frères ont advisé que ledit Baduel sera propre pour être lecteur au lieu de M. Tagaut, décédé, après avoir expérimenté quelques ungs qui sont en ceste ville, arresté qu'il soit accepté et lui soit baillé le serment. Ce qu'il a faict. » (Reg. Conseil. — Extrait publié par M. Gaufrès, *l. c.*, 284).

(4) Pour la biographie de Baduel et la bibliographie de ses écrits, consulter l'ouvrage déjà mentionné de M. Gaufrès et le *Bulletin du Protestantisme*, vol. XXIX, 278, 491, XXXVII, 5.

auprès de plusieurs cours italiennes, il avait beaucoup voyagé. A Augsbourg il était entré en relations avec Huldrich Fugger, qui lui avait confié le soin de sa bibliothèque. C'est de la sorte qu'il était arrivé à Genève, en 1561, avec la mission de surveiller la publication des éditions savantes que la maison des Estienne préparait aux frais de son protecteur. Calvin, dont il était le contemporain et peut être le camarade d'études, songea de suite à le retenir. Déjà Bérauld manifestait l'intention de s'en retourner en France. Sa place fut offerte à Scrimger (1).

L'Écossais, ne se sentant pas libre d'accepter des fonctions de ce genre, sans l'autorisation de Fugger, refusa. Mais, quelques mois après, il crut pouvoir, provisoirement et sans traitement, faire le cours de philosophie. Le 30 décembre, le « professeur » Scrimger fut reçu bourgeois gratis. Il devait, en 1562, épouser Françoise de Saussure et, l'année suivante, entrer au Conseil des Deux-Cents.

Scrimger était un bibliophile et surtout un helléniste. On le voit par la matière des travaux manuscrits qu'il laissa et dont la liste nous a été conservée par son compatriote Buchanan (2). Il s'était fait connaître sous le nom d'*Henricus Scotus*, par deux publications. L'une était un livre de piété et de propagande, le récit des souffrances du fameux Spiera, ce Padouan réformé lequel étant retourné au catholicisme était mort de désespoir, publication collective faite vers 1550, en collaboration avec Cœlio Curione, le jurisconsulte Grimaldi et quelques autres, et qui avait eu l'honneur d'une lettre préface de Calvin (3). La seconde était une édition, parue en 1558, des Novelles de Justinien, de ses édits encore ignorés et des constitutions également inédites de Justin et de Léon, textes dont il avait pu, par la protection de l'ambassadeur

(1) « 18 sept. 1561. M. Calvin a proposé comme Fs. Bérald a fait ses excuses qu'il ne peut continuer au service de la Seigneurie à faire lectures grecques, pource qu'il est maladif et pour aultres causes. » (Reg. Conseil, *ad diem.*)

La veille, Calvin avait écrit à Bèze, député au colloque de Poissy : « Ecce etiam ex *Beraldi* lautitiis nova cura. Spem manendi omnino præcidit, ita et professor linguæ græcæ reperiendus erit. » (*Calv. op.*, XVIII, 719.)

On voit qu'il n'est pas nécessaire d'attribuer à un *lapsus calami*, comme l'ont cru les éditeurs de la correspondance de Calvin (*l. c.*, XIX, 563), la mention qu'il fait, dans une lettre à Olevianus, de l'offre d'une chaire de *grec* à Scrimger.

(2) *De Scriptoribus Scotis illustribus*, n° 54. (Manuscrit de la Bibliothèque d'Edimbourg. — *Bibl. Jur. Edin.*, W. 6. 34.) La liste en question a été reproduite par M^e^ Crie, dans sa vie de Melville. Vol. I, note G.

(3) *Francisci Spieræ, qui quod susceptam semel Evangelicæ veritatis professionem abnegasset, damnasset, in horrendam incidit desperationem, historia.* In-8°, *S. l. n. d.* (Br. M. 719, c. 30 (4)).

de France, faire prendre copie à la fameuse bibliothèque de Saint-Marc, à Venise (1).

Cette publication, qui fut un événement dans le monde des jurisconsultes, donna malheureusement à son auteur des prétentions à l'enseignement du droit, qui devaient, à quelques années de là, lui valoir un échec désagréable et l'engager à la retraite. La chaire de grec qu'il n'avait pas cru pouvoir accepter, au commencement de septembre 1561, est certainement celle pour laquelle il était le mieux préparé. Elle fut pourvue sans qu'il eût le temps de se raviser (2).

Portus. — Peu de jours avant la séance du Conseil, où Calvin devait entretenir la Seigneurie de la démission de Bérauld, un savant renommé, d'origine grecque, Francesco Porto, au service de la duchesse de Ferrare, était arrivé fortuitement à Genève, allant à Lyon, de Chiavenna, où il avait passé l'été (3). C'était un réformé, plus ou moins un fugitif. On fit une démarche auprès de lui, laquelle fut immédiatement couronnée de succès. Il fut nommé incontinent (4). L'année suivante, après avoir été prendre congé de la duchesse Renée, comme Bérauld partait pour Orléans, il commença son cours et, en décembre, on recevait bourgeois, François Portus, gratuitement, selon la coutume désormais établie pour les

(1) *Impp. Justiniani, Justini, Leonis, Novellæ constitutiones. Justiniani Edicta. S. l.* (H. Estienne), 1558. (Br. M., 16, c. 2).

La copie de Scrimger avait été offerte par lui à son nouveau patron Huldrich Fugger. De là l'indication qu'on trouve en tête de l'édition d'Estienne : « *Ex bibliotheca illustris viri Huldrici Fuggeri, domini in Kirchperg et Weyssenborn publicæ commoditati dicantur.* » Cette copie se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque du Vatican. C'est le *Codex Vaticanus* 387.

Sur l'édition des Novelles par Scrimger, la seconde en date depuis celle d'Haloander, voir les lettres de Tanner qu'a publiées le professeur von Stintzing. (*Georg Tanner's Briefe an Bonifacius und Basilius Amerbach.* 1554-1567. Bonn, 1879, p. 4 s., 10 ss.)

(2) On trouvera quelques indications sur Scrimger dans Taisand, *les Vies des plus célèbres jurisconsultes de toutes les nations;* Paris, 1721, p., 510, dans George Mackenzie, *the Lives and Characters of the most eminent writers of the Scots Nation,* Edimbourg 1711, II, 471-475, et dans Mᵉ Crie, *Life of Andrew Melville;* Edimbourg 1824, I, 38 ss. 425 ss.

(3) Voir Muratori, dans sa *Vie de Castelvetro* (*Opere varie critiche.* Milan, 1727, p. 41 s.). Dans la lettre déjà citée, Calvin, après avoir mandé à Bèze qu'il faudra chercher un professeur de grec, ajoute : « Peut-être est-il déjà trouvé. Il arrive en effet, comme à point nommé, qu'un certain François, grec de naissance, se trouve de passage ici. Son savoir et sa piété sont manifestes. Il a paru bon de le retenir. » (*Calv. op.*, XVIII, 719.)

(4) « 25 sept. 1561. M. Calvin a présenté Francesco Porto, de nation grecque, pour estre lecteur en grec au lieu de Berald, lequel estant icy, veu le rapport qu'on en a fait qu'il est excellent en la langue grecque a esté arresté qu'on le défraye de ce qu'il peut avoir despendu en l'hostellerie. Nostre Seigneur face profiter la jeunesse soubz lui. » (Reg. Conseil, *ad diem.* — Texte publié par M. E. Legrand dans sa *Bibliographie hellénique.*)

professeurs étrangers. Celui-là devait rester jusqu'à la fin de ses jours dans la ville qui l'avait accueilli et y mourir, chargé d'années, en 1581. Presque tous les ouvrages qu'il a laissés ont été publiés durant son professorat, ou postérieurement par son fils. C'est donc un ancêtre dont le nom appartient tout entier à la Faculté des lettres de Genève.

François Portus est le dernier en date de cette brillante pléiade de savants grecs auxquels on doit la renaissance des études helléniques en Occident. Né à Rhétymno, dans l'île de Crète, en 1511, il était venu de bonne heure en Italie, d'où la famille de son père était originaire, et avait enseigné à Modène puis, après Antimaque, à Ferrare, où il était devenu le familier de Renée de France, qui l'avait donné pour précepteur à ses filles et en avait fait l'un de ses secrétaires. Il paraîtrait qu'en cette qualité il avait été chargé de la correspondance que la duchesse entretenait secrètement avec Calvin. De là, sans doute, son idée de passer à Genève et de voir le réformateur. La liste de ses œuvres, qu'on trouvera dans la *Bibliographie hellénique* de Legrand, comprend de nombreux commentaires sur Homère, Pindare, Sophocle, Euripide, Thucydide, Xénophon, Aristote, Hermogène, Longin. Plusieurs ont été mis au jour par Émile Portus, son fils, qui fut régent de la 2e classe du Collège et, plus tard, professeur à Lausanne et à Heidelberg. On peut se rendre compte du niveau extraordinaire qu'avait atteint l'enseignement du grec, à Genève, dans la seconde moitié du XVIe siècle, en feuilletant ces œuvres posthumes. Ce sont, pour la plupart, des cours, professés à l'Académie, et pour lesquels l'éditeur s'est aidé, comme il le dit quelque part, des notes qu'il avait prises lui-même, étant étudiant, aux leçons de son père (1). Il est impossible d'ailleurs de supposer que ces cours, devenus à une certaine époque obligatoires pour les étudiants genevois, ont pu dépasser la portée de ceux auxquels ils étaient destinés. Car nous savons, de source authentique, que les élèves de Portus étaient soumis à des interrogations fréquentes et à des exercices réguliers d'interprétation personnelle (2).

Des Bordes. — Le même jour que Portus, un Bordelais fut

(1) Voir l'épître dédicatoire des commentaires sur Sophocle, imprimés chez Le Preux, en 1584, *Francisci Porti Cretensis in omnes Sophoclis tragœdias* προλεγόμενα. Morges, 1584. Ce volume, assez rare, se trouve au British Museum (977 i 1. 2.) à la Bibliothèque nationale (Y. 328) et à la Bibliothèque Mazarine (N° 10462).

(2) « Le 16 [août] les escholiers de la Ville et qui sont proprement nostres, qui sont des publiques, ont esté appelés en la Compagnie et advertis... d'assister aux leçons de M. Portus et luy rendre raison de l'interprétation selon

reçu bourgeois, que le procès-verbal du Conseil qualifie, comme lui, de professeur (1). Il se nommait Jacques des Bordes et était fils d'un procureur au parlement de Bordeaux. Il était arrivé l'année même. Viret, l'ayant rencontré à Montpellier, l'avait recommandé à Calvin en ces termes : « C'est un homme fort instruit dans les bonnes lettres, d'une piété solide et plein de zèle pour la religion réformée. Il a abandonné l'étude de la médecine pour se consacrer à une profession plus haute. Les gens de Bordeaux, dont il est originaire, lui ont donné une bourse de voyage dans l'espoir qu'il arrivera au saint ministère. En l'exhortant à bien terminer ce qu'il a si heureusement entrepris, tu stimuleras un coureur alerte, déjà avancé dans le stade. Il te dira comment je suis de santé, et quel est l'état de cette Église (2). »

Scrimger ayant été envoyé en Allemagne, avec Jean Budé, durant l'été de 1562, pour y négocier l'emprunt qu'on a vu, il est probable que des Bordes fut nommé professeur de philosophie pendant cette absence. Il enseigna avec ce titre jusqu'au 12 mai 1563, jour où il fut « ordonné pour prescher », à la place du ministre d'Anduze, en congé à Montpellier (3), tandis que Scrimger, de retour, et qui avait sans doute profité d'une entrevue avec Huldrich Fugger pour obtenir le consentement qu'il désirait, reprenait son cours, comme titulaire définitif et rétribué, de la chaire des arts (4).

qu'il demandera à ung chascun. Et aussy d'interpréter chascun à son tour, les jeudis à midy, l'autheur qu'il leur baillera et faire en échange la preuve du profit qu'ils font aux leçons. » (Reg. Comp., 16 août 1577.)

Sur François Portus, consulter Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, Milan, 1824, tome VII, et surtout les notes biographiques du professeur Émile Legrand, de l'École des langues orientales (*Bibliographie hellénique des XV^e^ et XVI^e^ siècles*, Paris, 1885, II, p. VII ss. *Bibliographie hellénique du XVII^e^ siècle*, Paris, 1895, III, 112 ss. — Documents concernant la famille Portus, tirés des Archives d'État de Genève.) — Éviter soigneusement Papadopoli, l'historien romancier du gymnase de Padoue, qu'on cite souvent et qui ne doit qu'à une imagination fertile et hardie la plupart de ses intéressantes découvertes.

(1) Reg. Conseil, 10 décembre 1562.

(2) 9 avril 1562. Par abréviation des Bordes était souvent appelé Borde. Viret latinise son nom en *Bordius*. (*Calv. op.*, XIX, 379 s.)

(3) « 12 mai 1563. M. d'Anduze estant demandé, part pour Montpellier. M. Bordes, professeur en philosophie, est ordonné pour prescher en sa place. (Il revient bientost après.) » (Reg. Comp. — Texte publié par Baum, Cunitz et Reuss : *Calv. op.*, XXI, 801).

« (4) Monsr. Calvin a proposé [*de la part des ministres*] qu'ils ont receu semblables lettres de l'Église de Montpellier que la Seigneurie, sus lesquelles sont d'advis de leur accorder Monsr. d'Anduze pour quelque temps et ont cependant advisé que le sieur des Bordes professeur aux arts preschera en son lieu et au lieu dudit des Bordes, le seigneur Scrimger lira au College. Arresté qu'on se tient à leur advis. » (Reg. Conseil, 1^er^ mars 1563).

« Monsr. Calvin a comparu... Aussi il a requis d'avoir esgard audit Scrimger

Jacques des Bordes fut agrégé à la Compagnie des pasteurs l'année suivante (1). Comme il avait promis à ceux qui l'avaient envoyé à Genève d'entrer au service de l'Église de Bordeaux, lorsqu'il aurait obtenu la consécration qu'il ambitionnait, il fut bientôt rappelé dans sa ville natale, et y retourna en 1566 (2).

L'ŒUVRE DE CALVIN DANS L'ÉCOLE

Si l'on cherche à caractériser l'œuvre scolaire de Calvin, on reconnaît qu'il s'est tenu à deux principes fondamentaux : l'unité de l'école, — l'union intime de l'école et de l'Église.

Avant la réforme prêchée par Erasme, les universités étaient presque partout, en Europe, dans un état de déchéance, dont la cause principale était l'absence à peu près générale d'un enseignement préparatoire suffisant. Dans le but de faire de l'argent, on en était venu à y recevoir, comme étudiants, de véritables enfants, incapables de suivre avec profit un enseignement supérieur. Le résultat avait été une chute lamentable du niveau des études. Et comme il n'est pas indispensable d'avoir appris quelque chose pour discuter *ab hoc* et *ab hac*, et que cela éblouit toujours la foule, la dispute scolastique, solennelle et vide, était devenue l'unique préoccupation des docteurs et de leurs disciples. Pour être utile, la réforme devait commencer par en bas, créer ce qui s'est appelé plus tard l'instruction primaire et secondaire, et s'effectuer, dans ce domaine, par l'introduction du système *classique* obligatoire. Calvin fut un des premiers à le reconnaître. C'est

et le contenter veu qu'il a servi au college quelques fois et qu'il pourra servir à l'advenir. Arresté attendu qu'il a servi depuis le dernier quart temps qu'on luy fasse mandement tant du passé que du présent assavoir de 200 florins. » (*Ibid.*, 4 juin 1563).

(1) 7 août 1564. « Monsr. de Bèze, venu de la part des ministres, a proposé que ces jours passés ils ont retenu en leur compagnie ledit spectable des Bordes pour estre joint à l'advenir sans plus de contreditte à leur compagnie, ce qui n'avoyt peu estre fait jusques icy et, si Messieurs le tiennent bon, ils en feront les proclamations accoustumées. Aresté qu'on se tient à leur advis. » (Reg. Conseil, *ad diem.*)

(2) Reg. Conseil, 22 juillet 1566. On ne sait rien de plus sur la carrière pastorale de Jacques des Bordes, si ce n'est qu'il échappa à grand'peine aux massacres de la Saint-Barthélemy et se réfugia en Angleterre. (Voir *Bulletin du Prot. franç.*, II, 26 et Schickler, *l. c.* I, 199, 202.)

En 1565, il avait épousé, à Genève, Suzanne de Courcelles, fille de Raynauld, d'Amiens, et avait eu, entre autres, pour témoins Théodore de Bèze et Germain Colladon. (Voir la seconde édition de la *France Protestante*, IV, 790.)

Il revint à Genève et y fut de passage en 1576, comme nous l'apprend cette note du secrétaire de la Compagnie des pasteurs : «M. de Bordes, repassant par ceste ville, visite la Compagnie. » (Reg. Comp., 29 sept. 1576.)

pour empêcher le retour aux abus qu'avaient engendré le bon plaisir aveugle des parents et la faiblesse intéressée des maîtres, qu'il établit, s'inspirant d'exemples dont il avait su apprécier la valeur, un collège-académie, ou, comme on lit dans le procès-verbal français de l'inauguration, « ceste Université et College », où les écoliers reçurent un enseignement méthodique et progressif et furent promus, de classe en classe, jusqu'au rang d'étudiants, sous le contrôle même de leurs futurs professeurs.

Peu à peu, la révolution scolaire étant accomplie et son principe légitimé par ses résultats, ce contrôle est devenu moins essentiel. Insensiblement le lien de la *Schola publica* et de la *Schola privata* est devenu, en fait, moins serré, et bien que les professeurs de la première n'aient jamais cessé, avant ce siècle, d'avoir part à la direction de la seconde, l'usage s'introduisit de bonne heure, tandis qu'on laissait à celle-ci le nom français de « collège », d'attribuer exclusivement à celle-là le titre latin d' « académie ».

On peut donc sans inconvénient, après Calvin, mais après lui seulement, poursuivre l'histoire de son Académie, indépendamment de celle du Collège. Si l'on parcourt la liste des hommes qui, de près ou de loin, se sont rattachés à elle, on n'a pas de peine à reconnaître que cette histoire n'est pas seulement celle d'une haute école ou d'un corps savant. C'est l'histoire de Genève intellectuelle.

Le rôle prépondérant, on pourrait presque dire exclusif, que Calvin entendait donner à l'autorité religieuse dans la direction de l'instruction publique, se rattache à l'ensemble de son système ecclésiastique et à ses vues politiques. On sait comment il avait dû composer, en 1542, sur ce point, avec une Seigneurie peu disposée à se dessaisir de ses pouvoirs et comment il avait enfin obtenu, d'un Conseil plus docile, une ratification tacite de son plan. Ce plan était, comme tous ceux qu'il s'est tracé, rigoureusement logique, étant données les prémisses par lui posées. Le but de l'humaine science étant la connaissance de la volonté divine, il était nécessaire que ceux auxquels était confiée, en fait, l'interprétation de cette volonté, révélée dans les saintes Écritures, eussent la haute main sur l'enseignement, à tous ses degrés. Les chefs de la réforme religieuse avaient proclamé le libre examen. Mais leur libre examen n'excluait pas la notion catholique de l'hérésie. C'était le droit, et même l'obligation féconde, de lire. Mais il fallait lire comme eux avaient lu. Puisque la science pouvait produire un Michel Servet, il était important

que ses avenues fussent surveillées et que les clefs fussent commises à la seule autorité capable de faire bonne garde.

Pendant un siècle, l'Église, préposée à l'école, devait peser sur elle, puis, à son tour, elle devait subir l'influence de l'union ainsi formée, et sous l'impulsion des savants qui, au nom de l'Académie, entraient dans ses conseils, élargir elle-même son horizon, marcher avec son époque, et démontrer au monde que la science et la religion ont pu, même dans les temps modernes, se rencontrer et vivre côte à côte, non toujours d'accord, tant s'en faut, mais du moins sans se maudire et sans s'exclure.

A l'époque où l'école de Calvin fut fondée, Genève était l'asile de tous les proscrits de l'Europe. Comme on l'a dit récemment, dans un beau livre, pour mieux faire place à tant d'enfants adoptifs, elle venait de sacrifier ses propres enfants (1). C'était là le dénouement sanglant d'une longue lutte, le triomphe d'une politique âprement poursuivie par le génie d'un homme inflexible. Le jour où, selon sa protestation dernière, que l'histoire enregistre sans y contredire, le second Berthelier avait porté sa tête sur le billot pour avoir voulu « garder la ville des estrangiers et empescher qu'on ne fist plus de bourgeois », Genève était devenue un centre international. La fondation de l'école fut la première manifestation extérieure de ce triomphe définitif de l'idée calviniste, et c'est à partir d'elle, on l'a remarqué, que Genève a commencé à faire de l'histoire universelle, qu'elle est devenue la Rome protestante. Le caractère international de la *Schola Genevensis* est marqué non seulement par les noms, inscrits dans ses fastes, de ceux qui sont venus, du nord et du midi, professer dans ses chaires ou s'asseoir sur ses bancs, mais encore par l'ardeur qu'on mit bientôt à imiter ses lois et par la descendance qu'elle a comptée de la sorte en Europe. A cet égard, et pour ne citer que des hautes écoles, la plupart des académies huguenotes de France et des petits États destinés à suivre les destinées de la monarchie française : Orthez, en Béarn, Orange, dans la principauté de ce nom, Saumur, Montauban, Sedan, Die, en Dauphiné, et les universités-collèges d'Écosse, sous la discipline que leur donna le régime presbytérien, Glasgow, Saint-Andrews, Édimbourg, sont issues de l'académie de Calvin. Enfin, et ce n'est pas son moindre titre de gloire, on peut constater son influence sur une sœur aînée et dès longtemps illustre, l'Université d'Heidelberg, telle que la

(1) Ferdinand Buisson, *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre*, 1515-1563 ; Paris, 1892, II, 75.

réorganisèrent l'électeur Frédéric III et son second fils, Jean-Casimir.

L'année 1559 est, comme on sait, celle du fameux traité de Cateau-Cambrésis, qui mit fin à la guerre entre Philippe II et Henri II, et à la suite duquel le roi catholique et le roi très chrétien faillirent être engagés dans une action commune pour supprimer partout la religion réformée. Ce traité prévoyait la restitution des États que la France avait enlevés, en 1536, au duc de Savoie. L'ennemi héréditaire, dont l'impuissance avait favorisé le succès des Genevois au moment de leur émancipation religieuse et politique, était donc de nouveau sur ses pieds, et l'on pouvait s'attendre de sa part à de prochaines entreprises. La situation était critique. On n'en poussa pas moins activement les travaux de construction du collège.

C'était là aussi une citadelle qui s'élevait. L'institution nouvelle, par le contact qu'elle allait établir entre Genève et ses alliés spirituels du dehors, devait être, on en eut plus tard la preuve, une sauvegarde pour la cité.

D'ailleurs le Conseil veillait, tenant sa poudre sèche. Il visita les arsenaux, arma les hommes valides, fit provision de blé et de sel et décida de compléter les fortifications de la ville. Les bras manquant pour les travaux de terrassement qu'il fallait exécuter sans retard, tous les habitants se mirent à la brèche, magistrats et pasteurs en tête : « Les gens de lettres, ministres et autres d'apparence », dit une chronique, « s'employoient au travail fort alaigrement et Calvin luy-mesme y montrant bon exemple (1). » Un monticule, qui s'étendait au devant du boulevard du Pin et qui formait une approche naturelle pour l'ennemi, fut coupé de la sorte.

On ne peut s'empêcher, en lisant le chroniqueur du XVI^e^ siècle, de compléter par la pensée le tableau qu'il évoque et de se représenter Calvin, au sortir de son cours de théologie, suivi de ses auditeurs, arrivant au rempart. L'œuvre à laquelle il conduit, étrange contremaître, cette équipe d'ouvriers singulière, est l'image frappante de celle de sa vie. La tranchée que creusent ses disciples, venus de France et d'Allemagne, d'Italie et des Flandres, d'Angleterre et d'Écosse, et naturalisés par le péril de

(1) *Histoire de Genève et des païs circonvoisins* (attribuée au syndic Savyon), année 1559. (Mss. Bibl. publ. de Genève, Mhg, fol. 225 v°.) On lit de même dans une lettre de Haller à Bullinger, du 22 juin 1559 : « Genevenses parant se ad bellum. Muniunt urbem mirabiliter. Laborant omnes, magistratus, ministri, nobiles, plebeii. » (*Calv. op.*, XVII, 564 s.)

la foi réformée, le boulevard qu'ils élèvent, rivalisant d'ardeur avec les fils de la cité, c'est Genève même. La bourgade allobroge, émancipée de son prince-évêque, a pu, seule de son espèce, maintenir son indépendance, malgré sa petitesse, grâce au courage et à l'énergie jamais lassée de ses citoyens, mais aussi, on doit le dire, grâce à l'appui constant qu'elle a trouvé au dehors dans le monde de la grande idée dont elle était devenue la métropole.

Lorsque Calvin eut achevé sa tâche, il avait assuré l'avenir de Genève, pour autant que le génie d'un homme peut fonder, en faisant d'elle, tout ensemble, une église, une école et une forteresse. Ce fut la première place forte de la liberté, dans les temps modernes. Par elle, plus que par ses écrits, celui qui l'avait plantée au cœur de la vieille Europe, fut le père spirituel de Coligny, de Guillaume le Taciturne et d'Olivier Cromwell.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 34409

GEORG et C^ie^, Libraires-Éditeurs, GENÈVE.

Sous Presse ;

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ET SON HISTOIRE

PAR

CHARLES BORGEAUD

Ouvrage publié sous les auspices du Sénat universitaire et de la Société académique

PREMIÈRE PARTIE

L'ANCIENNE ACADÉMIE

INTRODUCTION.
I. L'ŒUVRE DE CALVIN.
II. THÉODORE DE BÈZE.
III. LE RÈGNE DE LA THÉOLOGIE.
IV. LE SIÈCLE DES SAVANTS.
V. L'ACADÉMIE SOUS L'EMPIRE ET APRÈS LA RESTAURATION DE LA RÉPUBLIQUE DE GENÈVE.

DEUXIÈME PARTIE

L'UNIVERSITÉ D'AUJOURD'HUI

INTRODUCTION GÉNÉRALE.
I. FACULTÉ DE THÉOLOGIE, par MM. les professeurs de la Faculté.
II. FACULTÉ DES LETTRES, par M. le professeur Bernard Bouvier.
III. FACULTÉ DE DROIT, par M. le professeur Alfred Martin.
IV. FACULTÉ DES SCIENCES, par MM. les professeurs Charles Soret et Émile Yung.
V. FACULTÉ DE MÉDECINE, par M. le professeur Auguste G.-F. Eternod.
CONCLUSION.

Les divers mémoires des Facultés, formant les chapitres I, II, III, IV et V de la deuxième partie, ont été l'objet d'un tirage à part, destiné à l'Exposition nationale suisse de 1896.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 34409.

GAYLORD BROS. Inc.
Syracuse, N. Y.
Stockton, Calif.

DATE DUE

~~JAN 2 8 '60~~			
~~AUG 1 0 '70~~			
~~JUN 1 8 1999~~			
GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

LF4967 .B728
Calvin, Fondateur de l'Academie de
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00005 0510